



**RAPPORT TRIENNAL
D'ARTIFICIALISATION
DES SOLS
2011 - 2022**

Table des matières

I.	Présentation de la communauté de communes Bazois Loire Morvan.....	8
II.	Objet du rapport de suivi de l'artificialisation des sols	9
1.	Consommation d'espaces naturels agricoles et forestiers de la communauté de communes Bazois Loire Morvan (CCBLM) de 2011-2022.....	11
2.	Le solde entre les surfaces artificialisées et les surfaces désartificialisées.....	15
3.	Les surfaces dont les sols ont été rendus imperméables.....	15
□	Destination de la consommation d'ENAF	16
□	Comparaison de la consommation annuelle relative à la surface du territoire de la CCBLM.....	17
4.	Évaluation des décisions.....	18
III.	Consommation d'ENAF des territoires couverts par un PLUi.....	18
1.	Consommation des espaces naturels, agricoles et forestiers des communes du PLUi du Sud Morvan	19
a.	Consommation d'ENAF	19
b.	Solde entre les surfaces artificialisées et les surfaces désartificialisées.....	20
c.	Surfaces des sols rendus imperméables	21
d.	Évaluations des décisions.....	21
1.	Saint Honoré les Bains.....	21
a.	Consommation d'ENAF	21
b.	Solde entre les surfaces artificialisées et les surfaces désartificialisées.....	22
c.	Surfaces des sols rendus imperméables	22
d.	Évaluations des décisions.....	22
2.	Chatillon en Bazois	23
a.	Consommation d'ENAF	23
b.	Solde entre les surfaces artificialisées et les surfaces désartificialisées.....	24
d.	Évaluations des décisions.....	24
3.	Cercy la Tour.....	24
a.	Consommation d'ENAF	24
b.	Solde entre les surfaces artificialisées et les surfaces désartificialisées.....	25
c.	Surface des sols imperméabilisés.....	25
d.	Évaluations des décisions.....	26
4.	Luzy	26
a.	Consommation d'ENAF	26
b.	Solde des surfaces artificialisés et désartificialisés.....	27
c.	Surface des sols imperméabilisés.....	27
d.	Évaluations des décisions.....	27

IV.	Consommation d'ENAF des communes régies par des cartes communales	28
1.	Charrin	28
a.	Consommation d'ENAF	28
b.	Solde entre les surfaces artificialisées et désartificialisées.....	29
c.	Surfaces des sols imperméabilisés.....	29
d.	Évaluations des décisions.....	29
2.	Fours.....	29
a.	Consommation d'ENAF	29
b.	Solde entre les surfaces artificialisées et désartificialisées.....	30
c.	Surfaces des sols imperméabilisés.....	30
d.	Évaluations des décisions.....	30
3.	Isenay	30
a.	Consommation d'ENAF	30
b.	Solde entre les surfaces artificialisées et désartificialisées.....	31
c.	Surfaces des sols imperméabilisés.....	31
d.	Évaluations des décisions.....	31
4.	La Nucle Maulaix.....	31
a.	Consommation d'ENAF	31
b.	Solde entre les surfaces artificialisées et désartificialisées.....	32
c.	Surfaces des sols imperméabilisés.....	32
d.	Évaluations des décisions.....	32
5.	Montambert.....	32
a.	Consommation d'ENAF	32
b.	Solde entre les surfaces artificialisées et désartificialisées.....	33
c.	Surfaces des sols imperméabilisés.....	33
d.	Évaluations des décisions.....	33
6.	Saint Gratien Savigny	33
a.	Consommation d'ENAF	33
b.	Solde entre les surfaces artificialisées et désartificialisées.....	34
c.	Surfaces des sols imperméabilisés.....	34
d.	Évaluations des décisions.....	34
7.	Saint Hilaire Fontaine.....	34
a.	Consommation d'ENAF	34
b.	Solde entre les surfaces artificialisées et désartificialisées.....	35
c.	Surfaces des sols imperméabilisés.....	35
d.	Évaluations des décisions.....	35
8.	Saint- Seine.....	35

a.	Consommation d'ENAF	35
b.	Solde entre les surfaces artificialisées et désartificialisées.....	36
c.	Surfaces des sols imperméabilisés.....	36
d.	Évaluations des décisions.....	36
9.	Ternant.....	36
a.	Consommation d'ENAF	36
b.	Solde entre les surfaces artificialisées et désartificialisées.....	37
c.	Surfaces des sols imperméabilisés.....	37
d.	Évaluations des décisions.....	37
10.	Thaix.....	37
a.	Consommation d'ENAF	37
b.	Solde entre les surfaces artificialisées et désartificialisées.....	38
c.	Surfaces des sols imperméabilisés.....	38
d.	Évaluations des décisions.....	38
V.	Les communes sur RNU (règlement d'urbanisme national)	38
1.	Achun.....	38
a.	Consommation d'ENAF	38
b.	Solde entre les surfaces artificialisées et désartificialisées.....	39
c.	Surfaces des sols imperméabilisés.....	39
2.	Alluy	39
a.	Consommation d'ENAF	39
b.	Solde entre surfaces artificialisées et désartificialisées.....	40
3.	Aunay en Bazois	40
a.	Consommation d'ENAF	40
c.	Solde entre les surfaces artificialisées et désartificialisées.....	41
d.	Évaluations des décisions.....	41
4.	Avrée.....	41
a.	Consommation d'ENAF	41
b.	Solde entre les surfaces artificialisées et désartificialisées.....	42
c.	Surface des sols imperméabilisés.....	42
d.	Évaluations des décisions.....	42
5.	Biches	42
a.	Consommation d'ENAF	42
b.	Solde des surfaces artificialisée et désartificialisées.....	43
c.	Surfaces des sols imperméabilisés.....	43
d.	Évaluations des décisions.....	43
6.	Brinay.....	43

a.	Consommation d'ENAF	43
b.	Solde des surfaces artificialisée et désartificialisées.....	44
c.	Surfaces des sols imperméabilisés.....	44
d.	Évaluations des décisions.....	44
7.	Chiddes.....	44
a.	Consommation d'ENAF	44
b.	Solde des surfaces artificialisée et désartificialisées.....	45
c.	Surfaces des sols imperméabilisés.....	45
d.	Évaluations des décisions.....	45
8.	Chougny.....	45
a.	Consommation d'ENAF	45
a.	Solde des surfaces artificialisée et désartificialisées.....	45
b.	Surfaces des sols imperméabilisés.....	45
c.	Évaluations des décisions.....	45
9.	Dun-sur-Grandry	46
a.	Consommation d'ENAF	46
b.	Solde des surfaces artificialisée et désartificialisées.....	46
c.	Surfaces des sols imperméabilisés.....	46
d.	Évaluations des décisions.....	46
10.	Fléty.....	46
a.	Consommation d'ENAF	46
b.	Solde entre les surfaces artificialisée et désartificialisées.....	47
c.	Surface des sols imperméabilisés.....	47
d.	Évaluations des décisions.....	47
11.	Lanty.....	47
a.	Consommation d'ENAF.....	47
b.	Solde entre les surfaces artificialisées et désartificialisées.....	48
c.	Surfaces des sols imperméabilisés.....	48
d.	Évaluations des décisions.....	48
12.	Larochemillay.....	48
a.	Consommation d'ENAF	48
	Solde entre les surfaces artificialisées et désartificialisées	49
	Surfaces des sols imperméabilisés	49
	Évaluations des décisions	49
13.	Limanton.....	49
a.	Consommation d'ENAF	49
b.	Solde entre les surfaces artificialisées et désartificialisées.....	50

c.	Surfaces des sols imperméabilisés.....	50
d.	Évaluations des décisions.....	50
14.	Millay.....	50
a.	Consommation d'ENAF	50
b.	Solde entre les surfaces artificialisées et désartificialisées.....	50
c.	Surfaces des sols imperméabilisés.....	50
d.	Évaluations des décisions.....	50
15.	Montapas	50
a.	Consommation d'ENAF	51
b.	Solde entre les surfaces artificialisées et désartificialisées.....	51
c.	Surfaces des sols imperméabilisés.....	51
d.	Évaluations des décisions.....	51
16.	Mont et Marré.....	51
a.	Consommation d'ENAF	51
b.	Solde entre les surfaces artificialisées et désartificialisées.....	52
c.	Surfaces des sols imperméabilisés.....	52
d.	Évaluations des décisions.....	52
17.	Montigny sur Canne.....	52
a.	Consommation d'ENAF	52
b.	Solde entre les surfaces artificialisées et désartificialisées.....	53
c.	Surfaces des sols imperméabilisés.....	53
d.	Évaluations des décisions.....	53
18.	Ougny	53
a.	Consommation d'ENAF	53
b.	Solde entre les surfaces artificialisée et désartificialisées.....	54
c.	Surfaces des sols imperméabilisés.....	54
d.	Évaluations des décisions.....	54
19.	Poil.....	54
a.	Consommation d'ENAF	54
b.	Solde entre les surfaces artificialisées et désartificialisées.....	55
c.	Surfaces des sols imperméabilisés.....	55
d.	Évaluations des décisions.....	55
20.	Rémilly	55
a.	Consommation d'ENAF	55
b.	Solde entre les surfaces artificialisées et désartificialisées.....	56
c.	Surfaces des sols imperméabilisés.....	56
d.	Évaluations des décisions.....	56

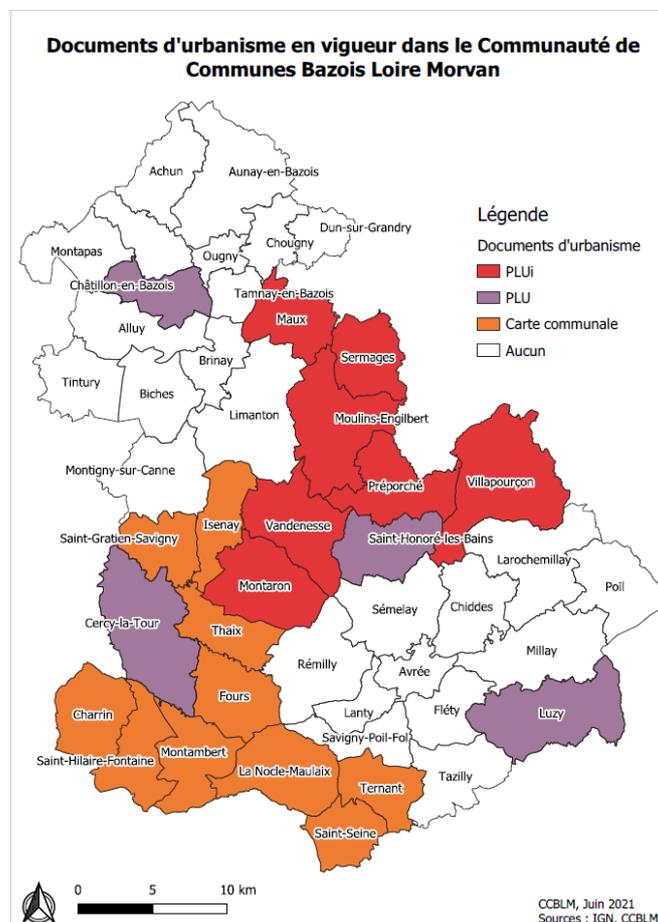
21.	Savigny Poil Fol	56
a.	Consommation d'ENAF	56
b.	Solde entre les surfaces artificialisées et désartificialisées.....	57
c.	Surfaces des sols imperméabilisés.....	57
d.	Évaluations des décisions.....	57
22.	Sémelay.....	57
a.	Consommation d'ENAF	57
b.	Solde entre les surfaces artificialisées et désartificialisées.....	58
c.	Surfaces des sols imperméabilisés.....	58
d.	Évaluations des décisions.....	58
23.	Tamnay en Bazois	58
a.	Consommation d'ENAF	58
b.	Solde entre les surfaces artificialisées et désartificialisées.....	58
c.	Surfaces des sols imperméabilisés.....	58
d.	Évaluations des décisions.....	58
24.	Tazilly.....	59
a.	Consommation d'ENAF	59
b.	Solde entre les surfaces artificialisées et désartificialisées.....	59
c.	Surfaces des sols imperméabilisés.....	59
d.	Évaluations des décisions.....	59
25.	Tintury.....	59
a.	Consommation d'ENAF	59
b.	Solde entre les surfaces artificialisées et désartificialisées.....	60
c.	Surfaces des sols imperméabilisés.....	60
d.	Évaluations des décisions.....	60

I. Présentation de la communauté de communes Bazois Loire Morvan

La Communauté de Communes Bazois Loire Morvan (CCBLM) est située dans la Nièvre, Région Bourgogne Franche Comté. Elle regroupe 46 Communes pour une superficie de 1 209 km², et une population de plus de 15 000 habitants, soit 12.6 habitants au km².

Parmi ces 46 communes de la communauté de communes on n'a :

- Sept (07) communes qui sont régies par un plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi) que sont : Maux, Montaron, Moulins-Engilbert, Préporché, Sermages, Villapourçon et Vandenesse.
- Quatre (04) sont régies chacune par un plan local d'urbanisme (PLU) que sont : Chatillon en Bazois, Cercy La Tour, Luzy, et Saint Honoré les Bains.
- Dix (10) d'entre elles possèdent une carte communale que sont : Charrin, Fours, Isenay, la Nocle Maulaix, Montambert, Saint Gratien Savigny, Saint Hilaire Fontaine, Saint-Seine, Ternant et Thaix.
- Et vingt-cinq (25) communes sont couvertes par le règlement national d'urbanisme (RNU).



II. Objet du rapport de suivi de l'artificialisation des sols

La France s'est fixée, dans le cadre de [la loi n° 2021-1104 du 22 août 2021](#) dite « Climat et résilience » complétée par [la loi n° 2023-630 du 20 juillet 2023](#), l'objectif d'atteindre le « zéro artificialisation nette des sols » en 2050, avec un objectif intermédiaire de réduction de moitié de la consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers sur la période 2021-2031 par rapport à la décennie précédente.

Cette trajectoire progressive est à décliner territorialement dans les documents de planification et d'urbanisme : SCOT, (PLUi de la communauté de communes du Sud Morvan, les PLU, le PLUi de la Communauté de communes Bazois Loire Morvan en cours d'élaboration et les cartes communales).

Cette trajectoire est mesurée, pour la période 2021-2031, en consommation d'ENAF (Naturels, Agricoles et Forestiers), définie comme « la création ou l'extension effective d'espaces urbanisés sur le territoire concerné » ([article 194, III, 5° de la loi Climat et résilience](#)). Le bilan de consommation d'espaces s'effectue à l'échelle d'un document de planification ou d'urbanisme.

En rappel, la surface des espaces naturels agricoles consommés est égale à la surface d'un ensemble de parcelles ou d'une parcelle où une maison se construit.

À partir de 2031, cette trajectoire est également mesurée en artificialisation nette des sols, définie comme « le solde de l'artificialisation et de la désartificialisation des sols constatées sur un périmètre et sur une période donnée » ([article L.101-2-1 du code de l'urbanisme](#)). L'artificialisation nette des sols se calcule à l'échelle d'un document de planification ou d'urbanisme.

Le contenu minimal obligatoire est détaillé à l'[article R. 2231-1 du code général des collectivités territoriales](#) :

- **1° La consommation des espaces naturels, agricoles et forestiers, exprimée en nombre d'hectares**, le cas échéant en la différenciant entre ces types d'espaces, et en

pourcentage au regard de la superficie du territoire couvert. Sur le même territoire, le rapport peut préciser également la transformation effective d'espaces urbanisés ou construits en espaces naturels, agricoles et forestiers du fait d'une désartificialisation ;

- **2° Le solde entre les surfaces artificialisées et les surfaces désartificialisées**, telles que définies dans la nomenclature annexée à [l'article R. 101-1 du code de l'urbanisme](#) ;
- **3° Les surfaces dont les sols ont été rendus imperméables**, au sens des 1° et 2° de la nomenclature annexée à [l'article R. 101-1 du code de l'urbanisme](#) ;
- **4° L'évaluation du respect des objectifs de réduction de la consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers et de lutte contre l'artificialisation des sols fixés dans les documents de planification et d'urbanisme**. Les documents de planification sont ceux énumérés au [III de l'article R. 101-1 du code de l'urbanisme](#).

Le rapport explique les raisons des évolutions observées sur tout ou partie du territoire qu'il couvre, notamment l'impact des décisions prises en matière d'aménagement et d'urbanisme ou des actions de renaturation réalisées. »

Avant 2031, il n'est pas obligatoire de renseigner les indicateurs 2°, 3° et 4° tant que les données OCS GE (occupation du sol à grande échelle) ne sont pas disponibles et que les documents d'urbanisme n'ont pas intégré cet objectif.

À l'échelle locale, il convient de noter que la Communauté de Communes Bazois Loire Morvan (CCBLM) n'instruit pas directement les demandes d'autorisation d'urbanisme. C'est Nièvre ingénierie qui instruit les demandes de permis de construire, d'aménager. Toutefois, elle est compétente en matière d'évolution réglementaire des documents d'urbanisme (PLUi, PLU, cartes communales). Cette répartition des compétences limite ainsi son accès et sa maîtrise des données locales.

Étant donné que nous n'avons pas de production ni de transmission par les communes des données locales, nous nous sommes appuyés sur les données produites par Mon Diagnostic artificialisation.

Dans les interprétations et analyses, nous avons fait le lien avec les données locales que nous possédons. Pour ce faire, nous avons interrogé certaines communes, et puis nous avons également pris en compte les données prévisionnelles mentionnées dans nos documents (PLU, carte communale, PLUI et RNU) d'urbanismes lors de leur évolution.

Dans l'analyse des données communales, nous avons mis en évidence la consommation d'ENAF entre deux intervalles de temps. Ce sont : la période (2011-2020), qui correspond à

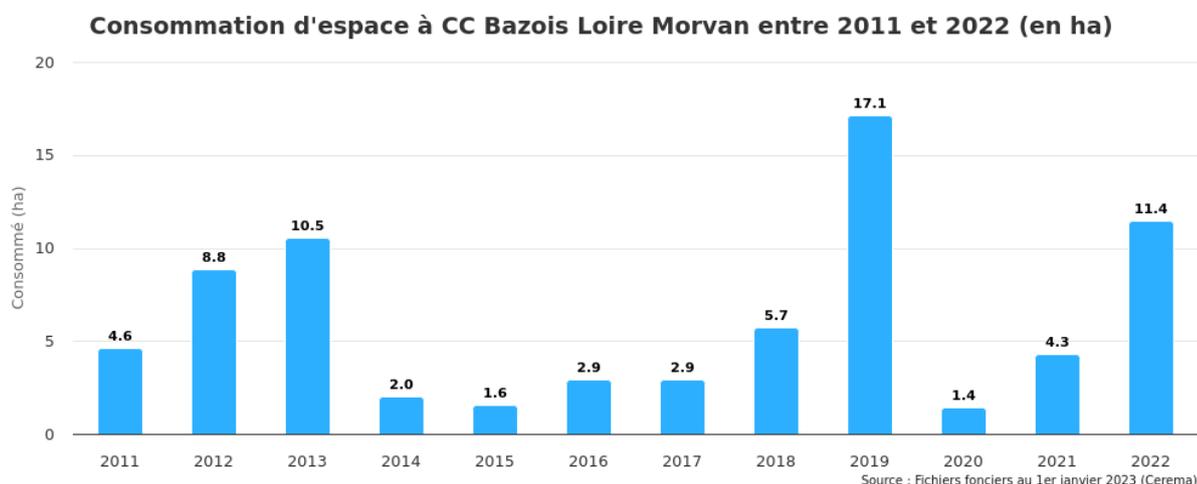
l'année de référence de la loi climat et résilience et la période récente (2021-2022) de la consommation d'ENAF. Cette méthode permet d'avoir une observation continue de la consommation d'ENAF de chaque commune.

1. Consommation d'espaces naturels agricoles et forestiers de la communauté de communes Bazois Loire Morvan (CCBLM) de 2011-2022

Le territoire de la communauté de communes Bazois Loire Morvan (CCBLM) reste caractérisé par une faible pression foncière. La consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers entre 2011 et 2022, comme le montre le graphique ci-dessous, reste relativement faible. Le caractère rural de ce territoire explique cette pression foncière limitée.

Toutefois, une consommation de 17,1 hectares a été observée en 2019, ce qui correspond à l'implantation d'une entreprise photovoltaïque dans une des communes. Nous analyserons en détail au niveau de la phase de présentation de chaque donnée communale.

Il faut noter que la CCBLM a consommé au total, **75,08 ha d'ENAF**, soit 0.06% du territoire sur la période 2011-2022. Durant cet intervalle d'année (2011-2022), le territoire a perdu **1877 habitants**, soit une évolution de **- 11.25%**.



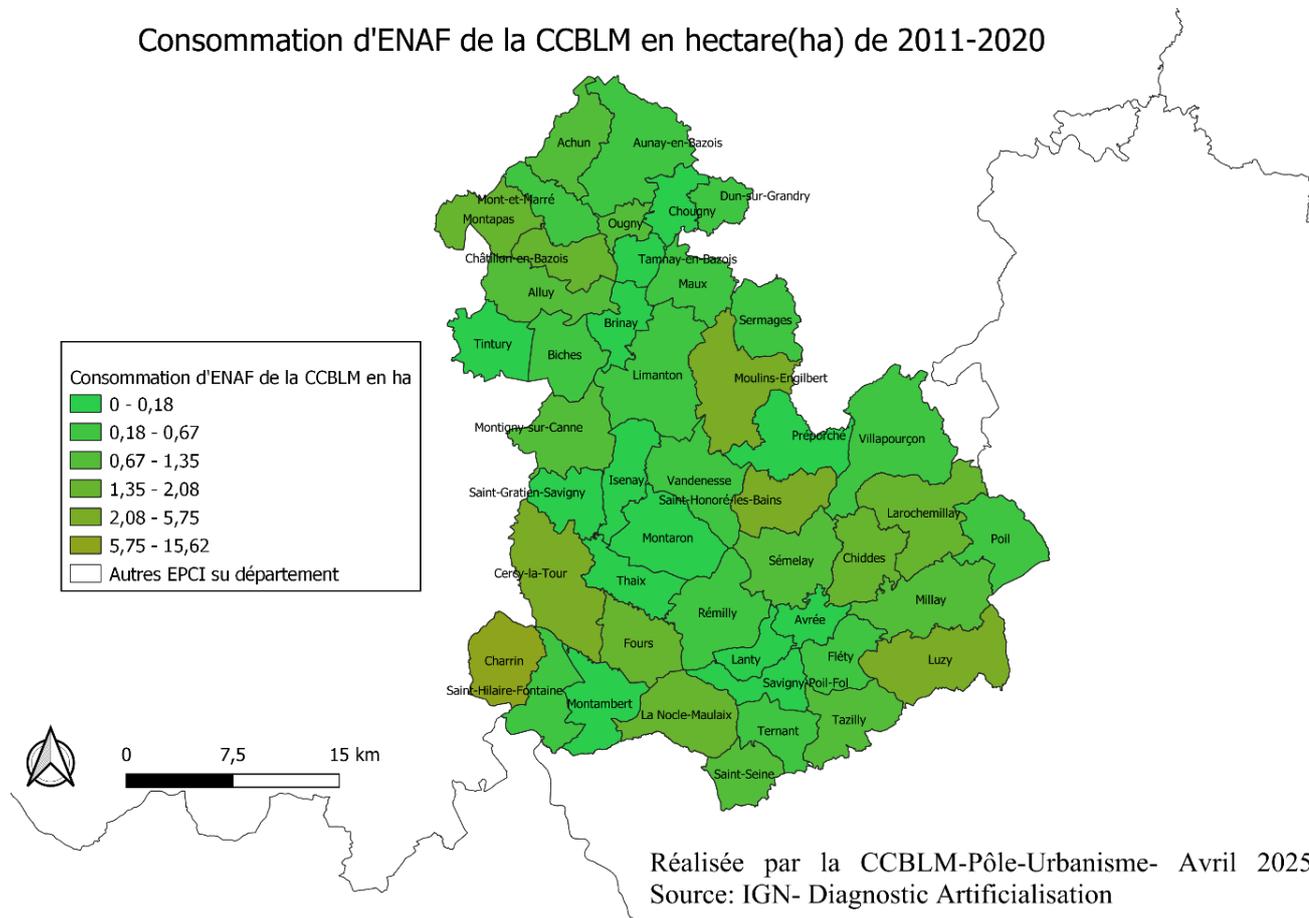
En 2019, elle a enregistré un pic de consommation d'ENAF de 17,1 hectares, soit 0,014 % du territoire. En 2020, cette consommation a diminué considérablement pour passer à 1,4 hectares, représentant 0,001 % du territoire.

Bien que l'on ait observé une forte consommation d'ENAF en 2019, une réduction est constatée dans les années suivantes. On peut considérer que l'année 2020, fut une année de

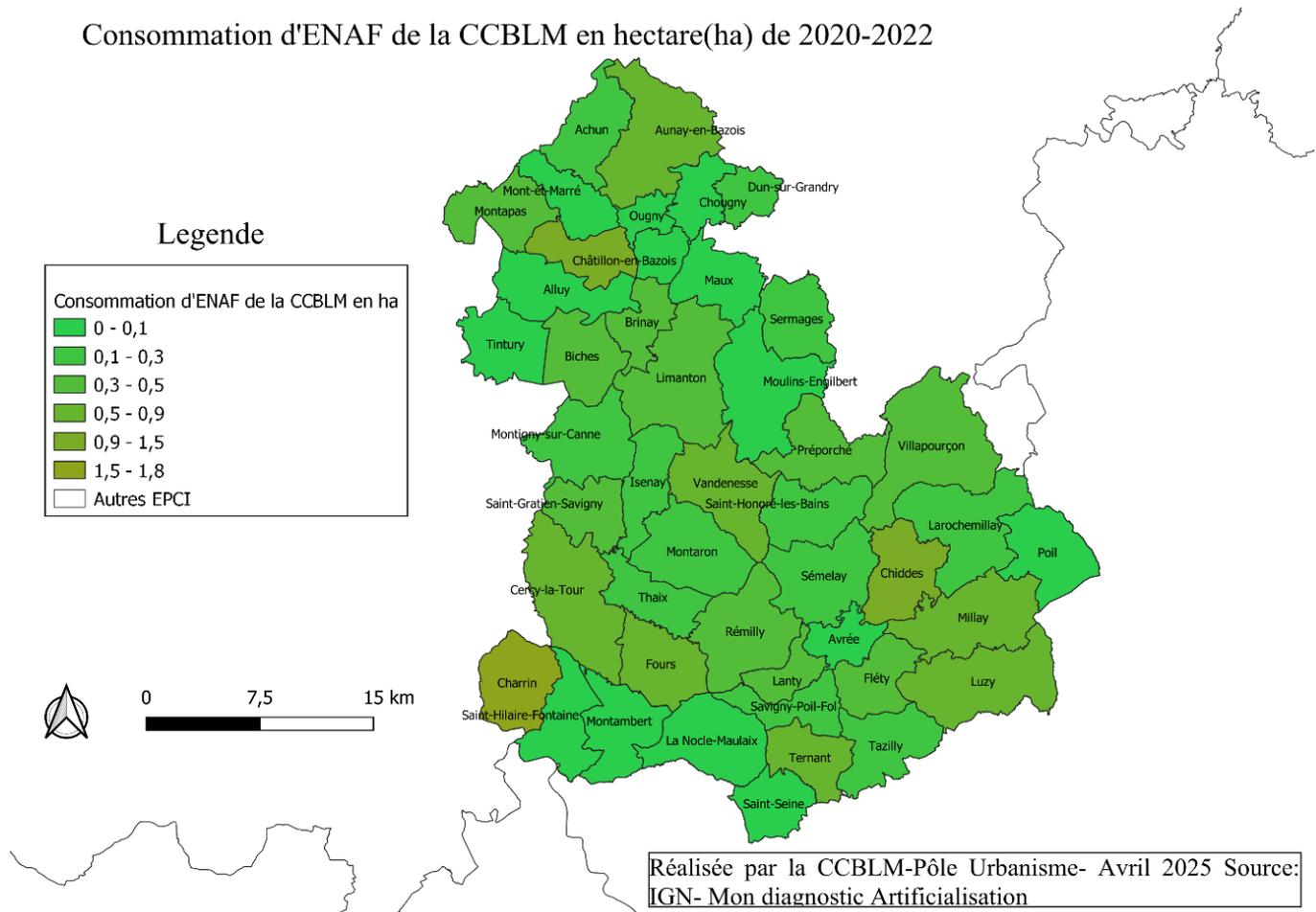
redressement et de limitation de la consommation d'ENAF. En moyenne **6,1 hectares** par an ont été consommés entre 2011-2022.

Les cartes ci-dessous représentent la consommation d'ENAF de la période 2011-2020 et 2020-2022(voir cartes ci-dessous).

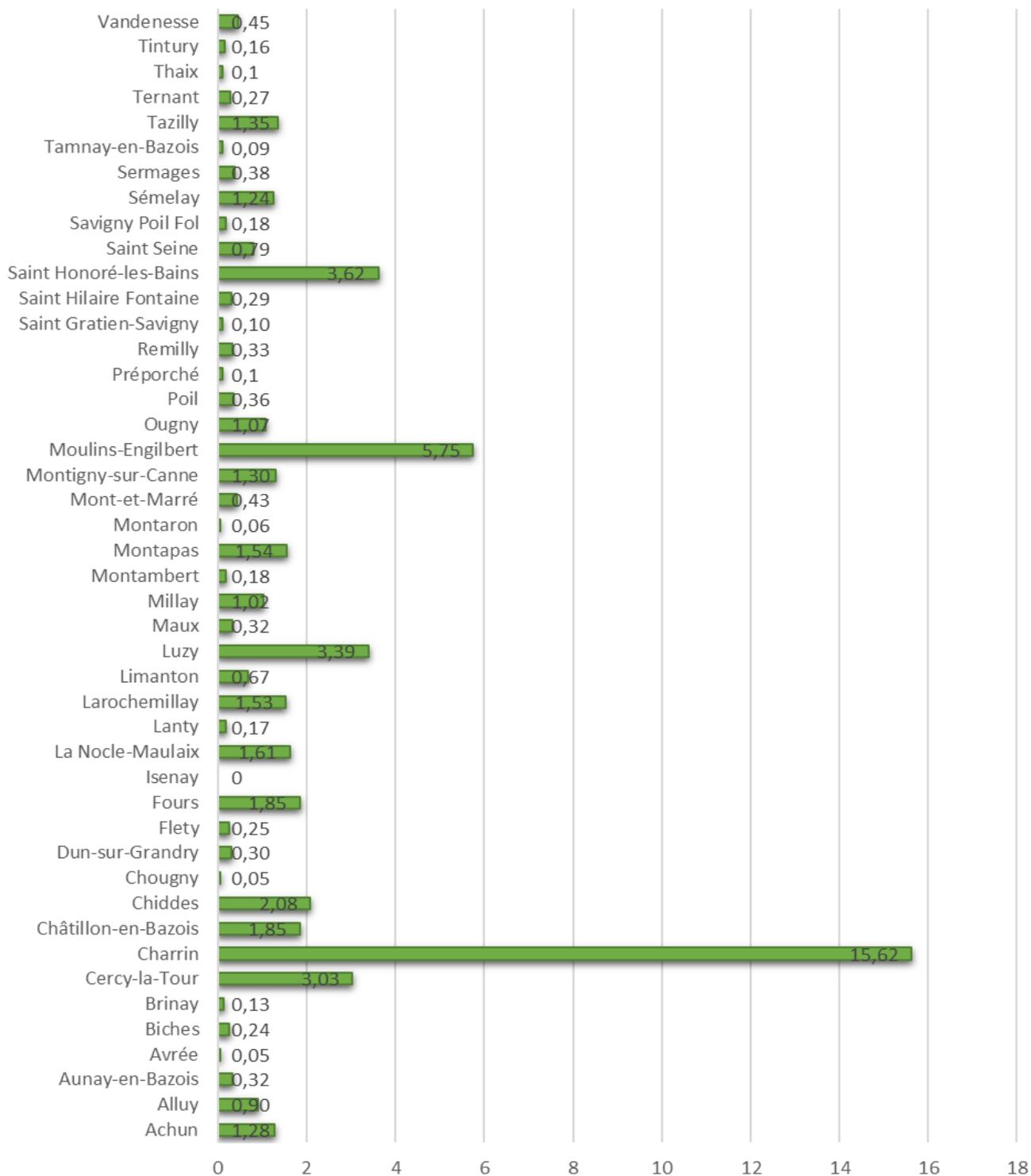
Consommation d'ENAF de la CCBLM en hectare(ha) de 2011-2020



Consommation d'ENAF de la CCBLM en hectare(ha) de 2020-2022



Consommation d'ENAF des communes de la CCBLM de 2011-2020



2. Le solde entre les surfaces artificialisées et les surfaces désartificialisées

À ce stade de ce rapport, la CCBLM n'est pas en mesure d'alimenter cette partie du rapport en raison d'absence de données. Cependant, elle travaille avec l'ensemble des communes pour déterminer la nature des projets de nouvelles construction et d'aménagements.

3. Les surfaces dont les sols ont été rendus imperméables

Il s'agit ici de déterminer les surfaces des sols recouverts de matériaux tels que le béton, l'asphalte, les pavés, les enrobés, les bicouches, l'ardoise, la tuile, l'acier, le zinc et la fibre de ciment. Cette manière d'aménager l'espace limite l'infiltration naturelle des eaux de pluie qui augmente le risque d'inondations et contribue à la formation d'îlots de chaleur urbain.

C'est pourquoi la CCBLM s'efforce de sensibiliser les élus aux choix d'aménagement favorables à la santé et au bien-être social.

La CCBLM ne dispose pas encore de données précises sur les surfaces imperméabilisées mais quelques communes sont éligibles au dispositif « Petites Villes de Demain ». Les communes éligibles sont entre autres Cercy La Tour, Chatillon en Bazois, Luzy et Moulins-Engilbert. Ce dispositif vise à revitaliser les centres-bourgs des communes, grâce une démarche participative. Les communes ont pu établir un plan guide et des fiches actions sur les enjeux du territoire. Parmi lesquels, l'habitat, le soutien aux commerces et le petit l'artisanat.

Parmi ces actions, de nombreux projets de revalorisation du bâti ancien permettant de mobiliser des m² en centre-bourg (Luzy : le Moulin, l'hôtel de la gare, la maison Lamartine... ; Cercy-la-Tour : Val d'Aron, maisons Marchand et Besnard..., Chatillon-en-Bazois : l'ancienne forge, ... ; Moulins-Engilbert : bâtiment dans la cour de la mairie, ...)

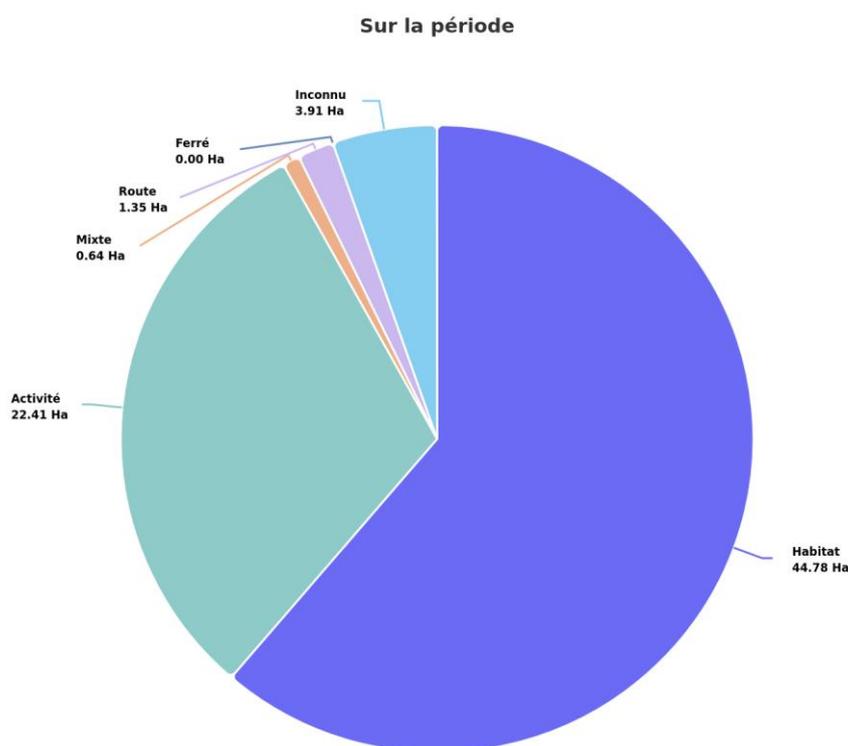
Ces initiatives, s'inscrivent pleinement dans une démarche de développement durable et de préservation de la nature des sols en concertation avec les habitants. Elles visent également à limiter les îlots de chaleur urbain durant l'été.

Aujourd'hui, les communes expriment une volonté de transformer durablement les espaces urbains. Et de maintenir les activités existantes. La communauté de communes ambitionne également de créer des espaces accueillants et des zones de rencontre apaisées. Cela implique l'aménagement d'espaces végétalisés afin de réduire, à l'échelle locale, l'impact du changement climatique.

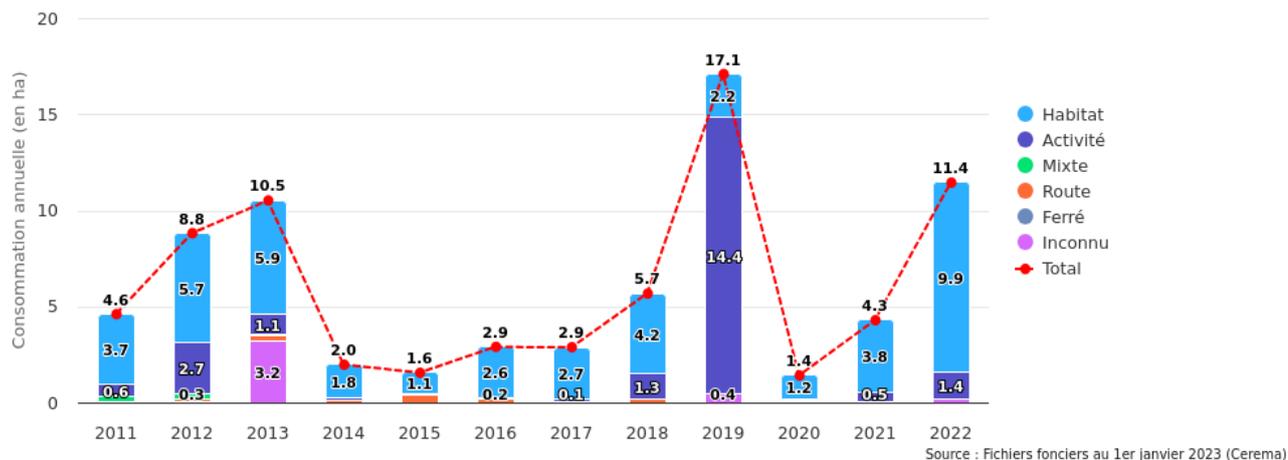
Il est donc essentiel de poursuivre le développement des projets d'aménagement durable. Par exemple, dans le nouveau PLUi en cours d'élaboration, la question de densification fait partie des besoins d'élaborations du plan local intercommunal (PLUi), encouragée, elle est un moyen de favoriser une consommation réduite des surfaces.

- **Destination de la consommation d'ENAF**

Selon les données de Mon Diagnostic Artificialisation, une grande partie de la consommation d'ENAF est destinée à l'habitat, avec une estimation de 44,78 hectares sur la période (2011-2022). Cette consommation est suivie par celle dédiée au développement de l'activité, estimée à 22,41 hectares (voir graphique ci-dessous).



Consommation annuelle d'espace par destination de CC Bazois Loire Morvan entre 2011 et 2022 (en ha)



- **Comparaison de la consommation annuelle relative à la surface du territoire de la CCBLM**

À travers le graphique ci-dessous, réalisé par « Mon Diagnostic Artificialisation », nous constatons que l'évolution de la consommation d'ENAF sur le territoire suit une trajectoire relativement faible par rapport aux autres EPCI de taille similaire. Les Communauté de communes de comparaison sont : La communauté d'agglomération de Moulins et la communauté de communes du Sud Nivernais.

Moulins communauté est cependant moins comparable du fait de sa taille de population et de son positionnement comme pôle urbain départemental.

Comparaison de la consommation proportionnelle d'espace de CC Bazois Loire Morvan et les territoires similaires entre 2011 et 2022 (‰ - pour mille)

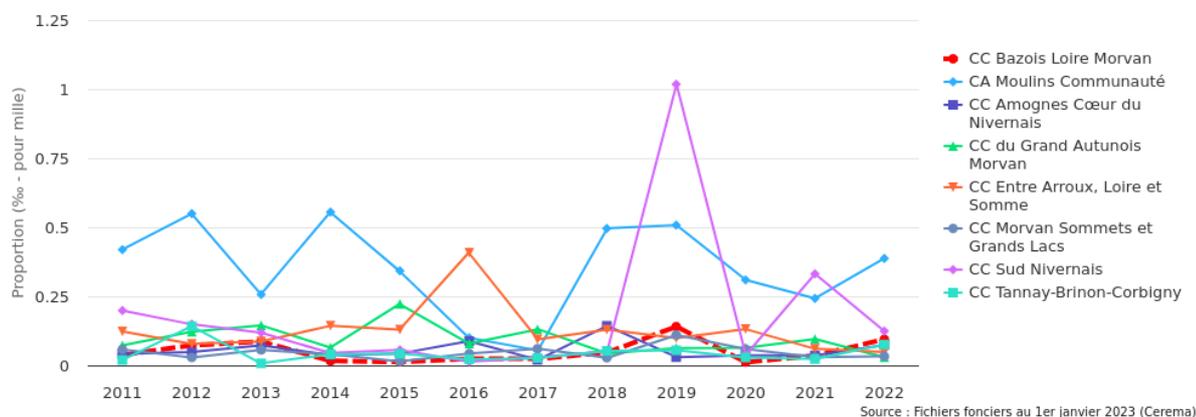


Tableau de comparaison des communautés de communes

Communauté de communes	Surface du territoire	Surface consommée de 2011-2022 en km ²	% de la consommation du territoire
CA Moulins communauté	1336.2	565.29	0.42
CC Sud Nivernais	529	115.02	0.22
CC Bazois Loire Morvan	1209	73.08 ha	0.06

4. Évaluation des décisions

La consommation annuelle moyenne d'ENAF de la CCBLM reste inférieure à **10 hectares**. La consommation constatée est liée à l'implantation de nouvelles entreprises et de structures (installation photovoltaïque, construction des espaces de stockages agricoles...) et de l'habitat.

En 2011, la consommation d'ENAF sur l'ensemble des 46 communes s'élevait à 4,6 hectares. Entre 2013 et 2014, cette consommation a progressivement augmenté, atteignant respectivement 8,8 hectares en 2013 et 10,5 hectares en 2014, avant de connaître une diminution entre 2014 et 2018.

En 2019, un pic de consommation d'ENAF a été observé, principalement à cause de l'installation d'une centrale photovoltaïque, notamment sur la commune de Charrin. À cette même période la commune en elle a consommé dont la consommation 14.62 hectares d'ENAF.

Par ailleurs, cette augmentation ponctuelle de la consommation d'ENAF reflète, dans une certaine mesure, la volonté du territoire d'accueillir de nouveaux équipements publics, des entreprises et des habitations.

La communauté de communes cherche à inverser la tendance démographique en favorisant l'implantation d'entreprises susceptibles de créer des emplois et d'attirer de nouvelles populations.

III. Consommation d'ENAF des territoires couverts par un PLUi

Comme dit plus haut, la CCBLM est aussi composé de 7 communes régies par un Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi).

1. Consommation des espaces naturels, agricoles et forestiers des communes du PLUi du Sud Morvan

a. Consommation d'ENAF

Depuis son approbation en 2016, le PLUi du Sud Morvan, qui couvre sept communes (Maux, Montaron, Moulins Engilbert, Préporché, Sermages, Villapourçon et Vandenesse) prévoit une extension de 6,9 hectares sur les trois pôles équipés du territoire : Moulins-Engilbert, Vandenesse et Villapourçon.

Cette planification vise à maîtriser la consommation d'espace et à limiter le mitage du territoire. Cette expansion repose sur un objectif de densité minimale de 15 logements par hectare.

Une étude de diagnostic du territoire a démontré que la densité actuelle de logements est de 8 logements par hectare dans les espaces urbanisés. Et le PLUi envisage de la ramener à 12 logements par hectare urbanisé.

Dans le cadre de la stratégie de croissance démographique, l'objectif est de créer 88 logements d'ici 2028.

Le PLUi Sud Morvan prévoit le développement d'une superficie de 5,6 hectares pour la commune de Moulins-Engilbert et à 1,8 hectares pour Vandenesse et Villapourçon

Selon Mon diagnostic Artificialisation, entre 2011 et 2022, la commune de Moulins-Engilbert a consommé 5,75 hectares d'ENAF. Une consommation qui est en phase avec les ambitions de la commune qui traduit le travail de renforcement de ses équipements.

En 2022, la consommation de Moulins-Engilbert a atteint 4,6 hectares, répartie comme suit :

- 2,18 hectares pour l'habitat,
- 2,42 pour le développement de l'activité.

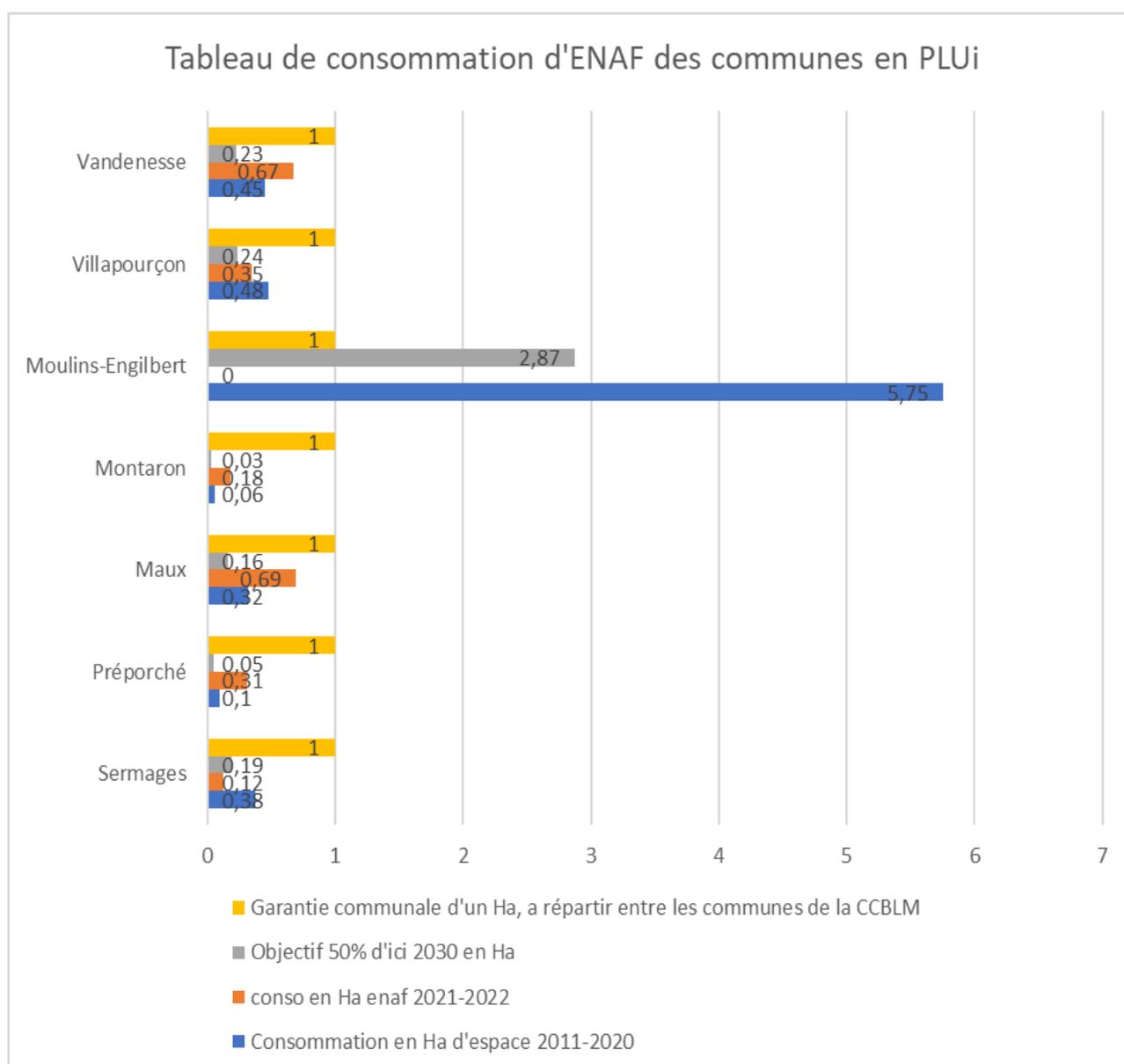
On note bien que dans l'ensemble, la commune a consommé moins d'un demi-hectare (0.5 ha) par an au cours de ces dernières décennies.

Tableau des surfaces par types de zone du PLUi Sud Morvan

Nom de zone	Surface en ha
Zones urbaines Habitat	255.6

Zones urbanisables habitat à court et moyen terme	6.8
Zones d'activités	12.7
Zones urbanisable équipement	12.3
Zones agricole	14002.3
Zone naturelle	9073.9

En résumé, les zones agricoles et naturelles couvrent une superficie totale de **23 076,2 hectares**, représentant ainsi 98,7 % du territoire de l'ancienne communauté de communes. Pour les données des autres communes voir graphique ci-dessous.



b. Solde entre les surfaces artificialisées et les surfaces désartificialisées

Absence de données. Cependant, Moulins-Engilbert bénéficie du dispositif Petites Villes de Demain (PVD), qui constitue un levier efficace pour l'aménagement des centre-bourgs et notamment en limitant l'imperméabilisation des sols.

La place Lafayette à Moulins-Engilbert, considéré comme étant le centre-ville historique de la commune est en plein chantier depuis la mi-janvier pour des travaux d'aménagement et de revitalisation. Ce projet à Moulins-Engilbert est une transformation d'espace urbain, dont les revêtements actuels ne favorisaient pas l'infiltration des eaux de pluie.

À l'avenir, cette section du rapport sera enrichie afin d'évaluer les chiffres plus précisément l'impact de cette dés imperméabilisation sur la consommation d'ENAF de la commune.

c. Surfaces des sols rendus imperméables

Absence de données

d. Évaluations des décisions

Le PLUi du Sud Morvan lors de son l'élaboration a reconnu trois enjeux prioritaires : enjeu agricole, enjeu économique et enjeu lié à l'habitat. Il est également constitué d'un zonage assez strict limitant la consommation d'ENAF.

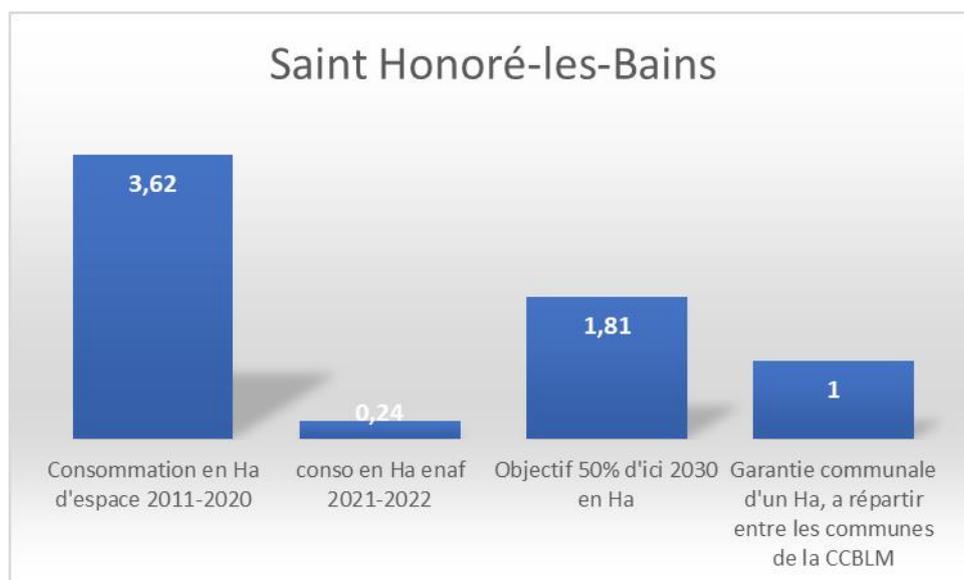
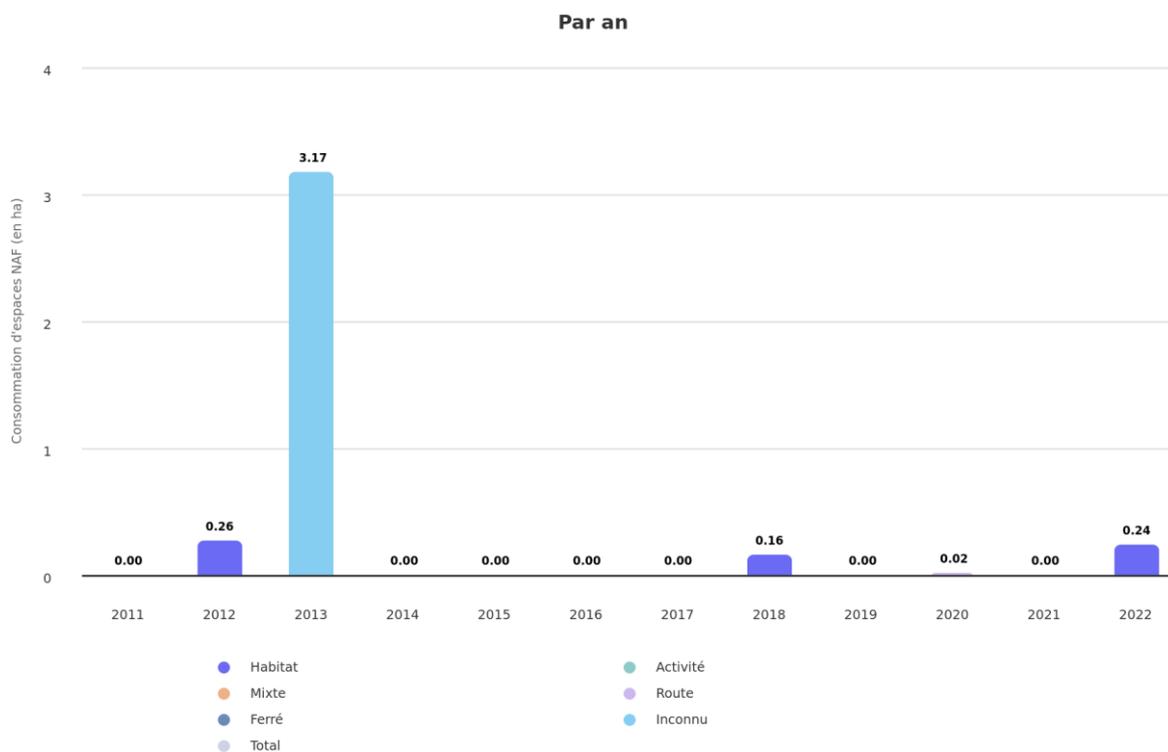
1. Saint Honoré les Bains

a. Consommation d'ENAF

Selon « Mon diagnostic artificialisation », la superficie totale de la commune est estimée à 2 506 hectares dont 1 721,13 hectares de zones agricoles.

Cette commune a consommé 3,85 hectares d'ENAF entre 2011 et 2022, soit 0,15 % du territoire. Et entre 2011-2020, elle a consommé 3.6 hectares. Il resterait donc à consommer d'ici 2030, 1.8 ha mais la commune a déjà consommé 0.24 ha de 2021-2022.

La consommation d'ENAF lié à l'habitat est restée relativement faible depuis 2012. Quant à celle liée aux activités économiques, elle est quasi inexistante, à l'exception de l'année 2013, où la commune a consommé 3,17 hectares (voir graphique ci-dessous).



b. Solde entre les surfaces artificialisées et les surfaces désartificialisées

Absence de données

c. Surfaces des sols rendus imperméables

Absence de données

d. Évaluations des décisions

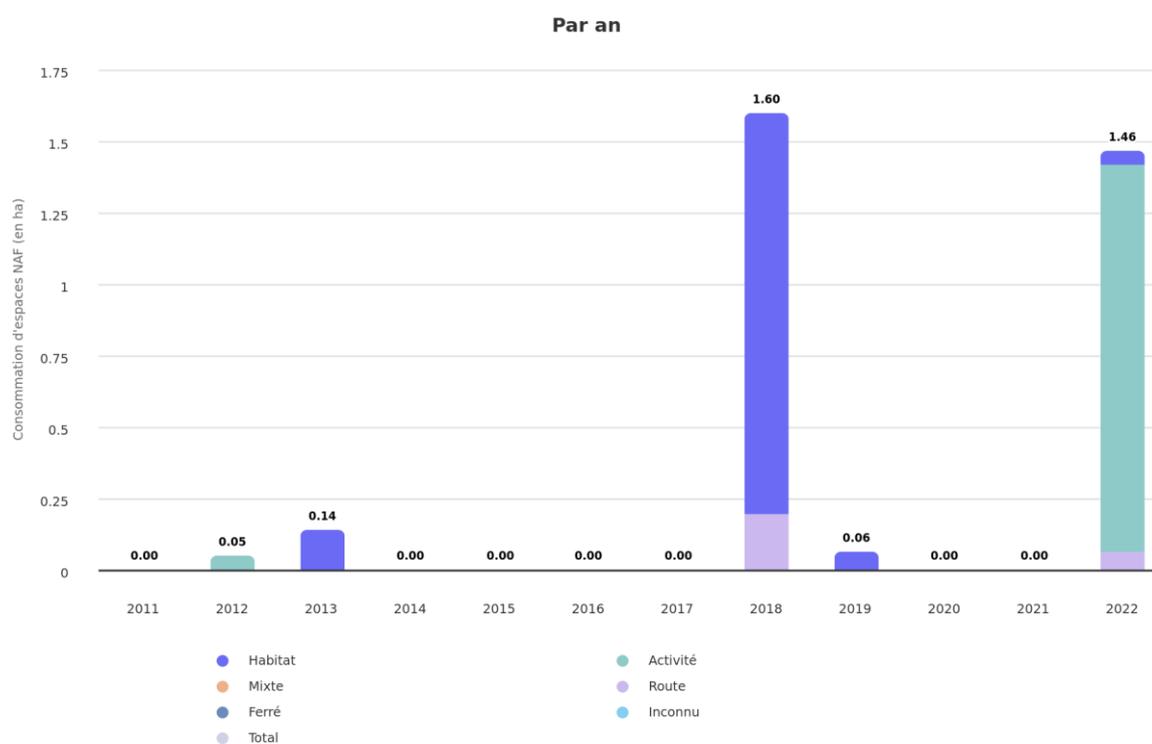
Absence de données

2. Chatillon en Bazois

a. Consommation d'ENAF

Selon Mon Diagnostic Artificialisation, la commune de Châtillon-en-Bazois a consommé 3,3 hectares d'ENAF entre 2011 et 2022, soit 0,17 % du territoire.

En 2018, 1,60 hectares d'ENAF ont été consommés principalement pour le développement de l'habitat. En 2022, une activité économique marquante a entraîné une consommation supplémentaire de 1,5 hectares. Localement, nous ne sommes pas en mesure de déterminer la nature exacte de cette consommation récente.





Considérant que la consommation d'ENAF entre 2011-2020 a été **de 1.9 ha**, il resterait donc sur la période 2023-2030, **0.9 hectares** mais la commune a déjà consommé 1.46 hectares entre 2021-2022.

b. Solde entre les surfaces artificialisées et les surfaces désartificialisées

Cette commune a été retenue pour les dispositifs « petites villes de demain ». Grâce à ce dispositif, un plan guide et des fiches d'actions ont été élaborés.

c. Surfaces des sols rendus imperméables

Absence de données

d. Évaluations des décisions

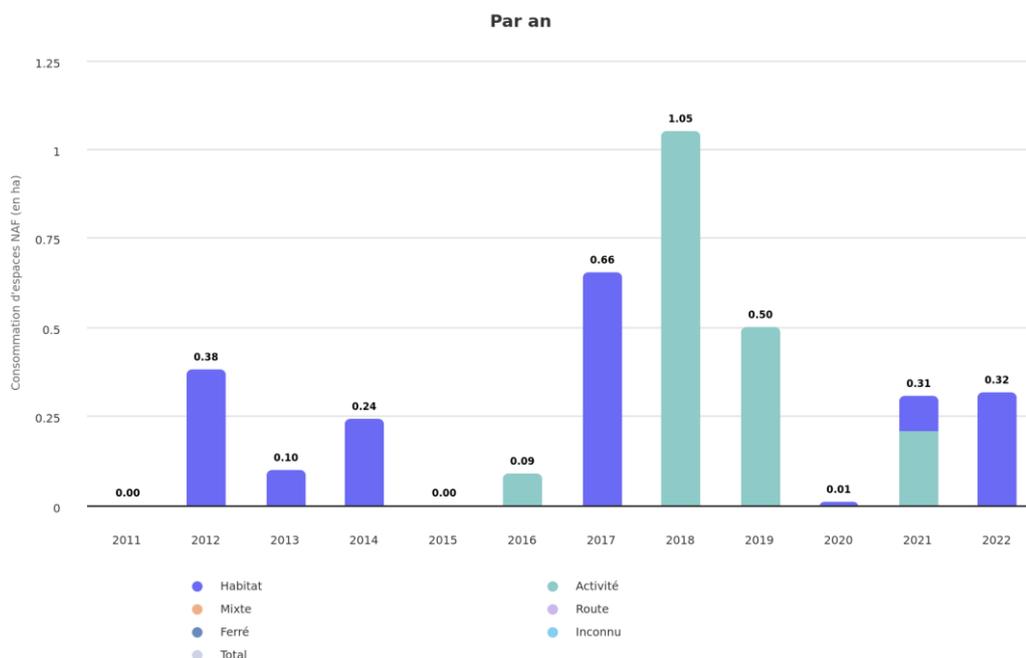
En 2024 le PLU de la commune de Châtillon en Bazois a été modifié pour développer des activités économiques. Cependant, l'espace fléché était déjà destiné à être bâti et un autre espace a été fermé à l'urbanisation immédiate pour limiter l'impact.

3. Cercy la Tour

a. Consommation d'ENAF

Selon « Mon Diagnostic Artificialisation », la commune a consommé 3,7 hectares d'ENAF entre 2011 et 2022, représentant 0,08 % du territoire. Ce dynamisme se traduit par une consommation significative d'espaces, principalement consacrée au développement de l'activité économique et de l'habitat.

Entre 2018 et 2019, une part importante des surfaces consommées a été dédiée probablement due à l'aménagement de la zone d'activité économique (ZAE), tandis qu'en 2021, cette consommation a légèrement diminué.



Considérant que la consommation d'ENAF entre 2011- 2020 est de 3 ha, il resterait donc sur la période 2023-2030, **1.5 hectares**.

b. Solde entre les surfaces artificialisées et les surfaces désartificialisées

Absence de données

c. Surface des sols imperméabilisés

Absence de données

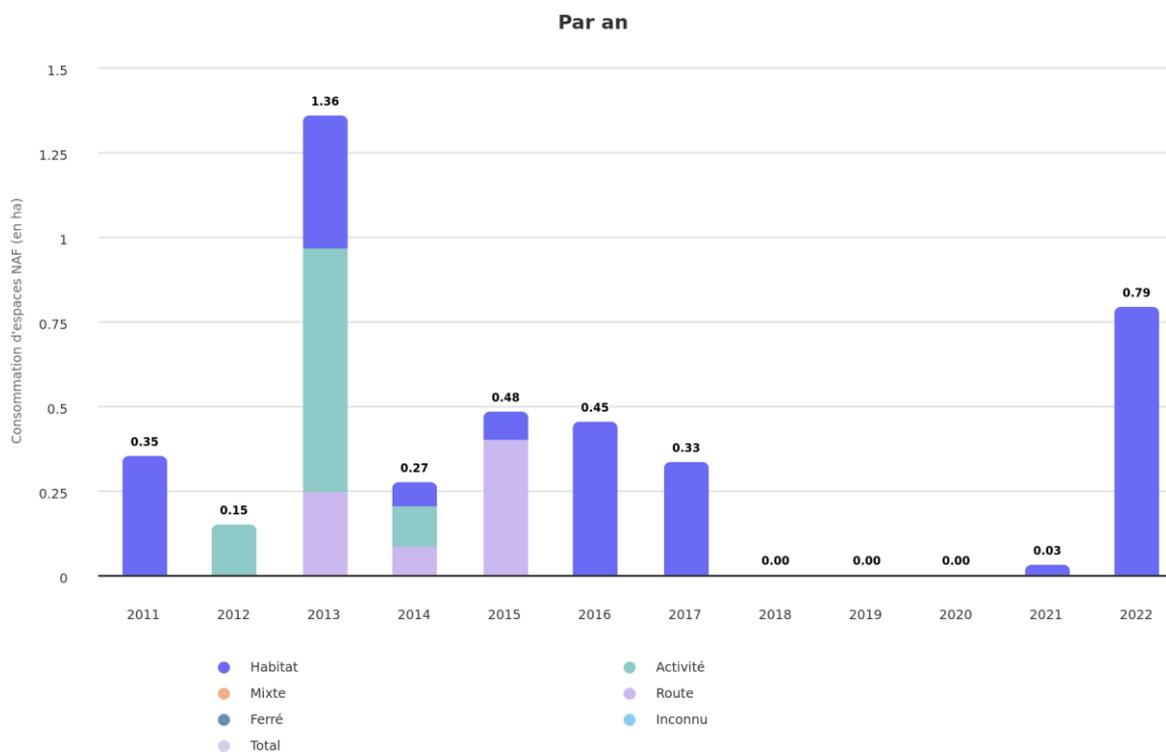
d. Évaluations des décisions

La commune de Cercy-La-Tour constitue l'un des pôles économiques majeurs de la CCBLM. Elle bénéficie d'infrastructures variées, notamment une gare ferroviaire et de nombreux équipements publics, favorisant son attractivité. Située à l'entrée du territoire de la CCBLM, elle suscite un intérêt croissant de la part des entreprises souhaitant s'y implanter. La communauté de communes a donc décidé d'y créer une zone d'activité en continuité avec l'existant. En parallèle, elle a choisi de réduire les zones constructibles pour de l'habitat et de préserver ainsi la commune d'une urbanisation non maîtrisée.

4. Luzy

a. Consommation d'ENAF

La commune de Luzy a consommé 4,2 hectares d'ENAF entre 2011 et 2022, soit 0,10 % de son territoire. Depuis 2011, la consommation d'espaces pour l'activité économique est restée relativement faible, tandis que la consommation liée à l'habitat a fortement augmenté. Toutefois, cette tendance n'a pas inversé la courbe démographique, qui continue de décroître. Dans une volonté de dynamisation, la commune cherche à développer une activité touristique en milieu rural à travers divers projets de construction d'hébergements. Depuis 2014, la consommation d'espaces agricoles et forestiers dédiés au développement économique reste limitée (voir tableau ci-dessous)



Considérant que la consommation d'ENAF entre 2011 et 2020 a été de **3.4 ha**, il resterait donc sur la période 2023-2030 **1.7 hectares** mais la commune a déjà consommé 0.82 ha entre 2021-2022.

b. Solde des surfaces artificialisés et désartificialisés

Absence de données.

c. Surface des sols imperméabilisés

Absence de données

d. Évaluations des décisions

Les acteurs du territoire (élus et professionnels) cherchent à attirer de nouvelles populations afin d'enrayer la décroissance démographique, en s'appuyant notamment sur le développement du tourisme en milieu rural.

Le PLU de Luzy prévoit la création d'un grand espace de développement dont personne ne s'est saisi et le reste des espaces ne sont pas urbanisables. Ce qui limite fortement la consommation d'ENAF depuis plusieurs années par rapport à la population municipale.

IV. **Consommation d'ENAF des communes régies par des cartes communales**

Parmi les 46 communes du territoire, 10 sont couvertes par une carte communale. Par conséquent, il appartient aux services de l'État, notamment à la Direction Départementale des Territoires (DDT), d'établir le rapport sur l'artificialisation des sols pour ces communes. Toutefois, afin d'assurer une analyse plus cohérente et harmonieuse, nous avons intégré le bilan de leur consommation d'ENAF dans ce rapport.

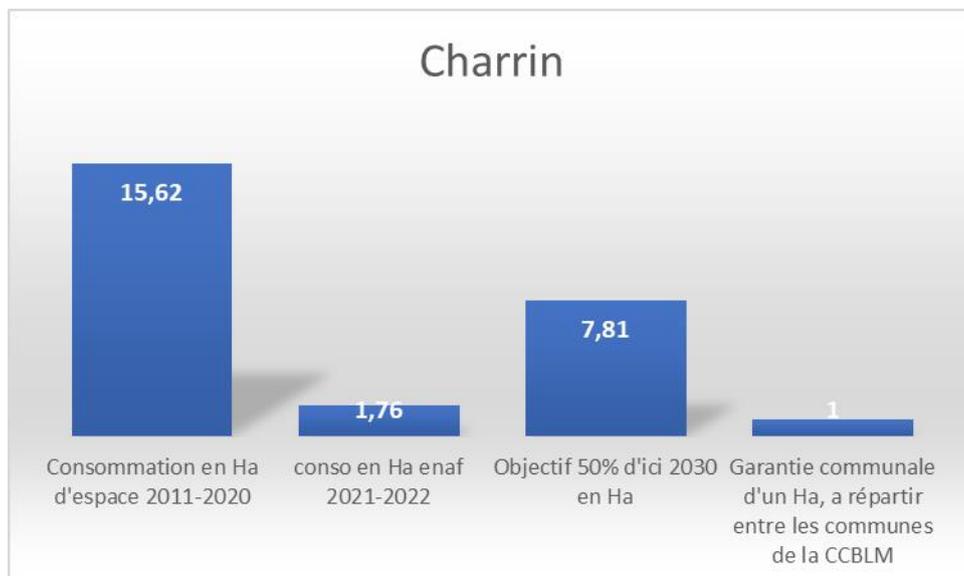
1. **Charrin**

a. Consommation d'ENAF

Selon « MonDiagnostic Artificialisation », entre 2011 et 2020, la consommation d'ENAF est de 15.6 hectares, il resterait donc à consommer 7.8 ha jusqu'en 2030 mais la commune a déjà consommé 1.76 ha de 2021- 2022.

En 2019, la commune a consommé 14,52 hectares dédiés à l'habitat et aux activités économiques. Cette consommation importante constatée est liée à l'installation d'une infrastructure photovoltaïque dont l'ensemble ne sera pas considéré imperméabilisée

Cette forte consommation constatée est liée à l'installation d'une centrale photovoltaïque. La commune a dépassé la garantie communale de 1 hectare en droit à urbaniser mais sa démographie ne le justifie sans doute pas pour l'avenir.



b. Solde entre les surfaces artificialisées et désartificialisées

Absence de données.

c. Surfaces des sols imperméabilisés

Absence de données

d. Évaluations des décisions

Absence de données

2. Fours

a. Consommation d'ENAF

Selon « Mondiaagnostic artificialisation », entre 2011 et 2022, la consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers est de 2,82 hectares, soit 0,11 % du territoire. Il reste donc 1 hectare à consommer d'ici 2030 pour atteindre l'objectif intermédiaire fixé par la loi ZAN.

De 2011-2020, la commune a consommé 1.85 hectares, il resterait donc à consommer d'ici 2030, 0.91 ha mais a déjà consommé 0.5 ha entre 2021-2022.



b. Solde entre les surfaces artificialisées et désartificialisées

Absence de données.

c. Surfaces des sols imperméabilisés

Absence de données.

d. Évaluations des décisions

Absence de données

3. Isenay

a. Consommation d'ENAF

Selon « Mon diagnostic Artificialisation », entre 2011 et 2022, la commune a consommé 0,2 hectare d'espaces naturels, agricoles et forestiers, soit 0,01 % de son territoire. Cette consommation a été exclusivement dédiée à l'habitat.

De 2011-2020 la commune a consommé zéro hectare et a consommé entre 2021-2022, 0.24 ha.



b. Solde entre les surfaces artificialisées et désartificialisées

Absence de données.

c. Surfaces des sols imperméabilisés

Absence de données.

d. Évaluations des décisions

Absence de données.

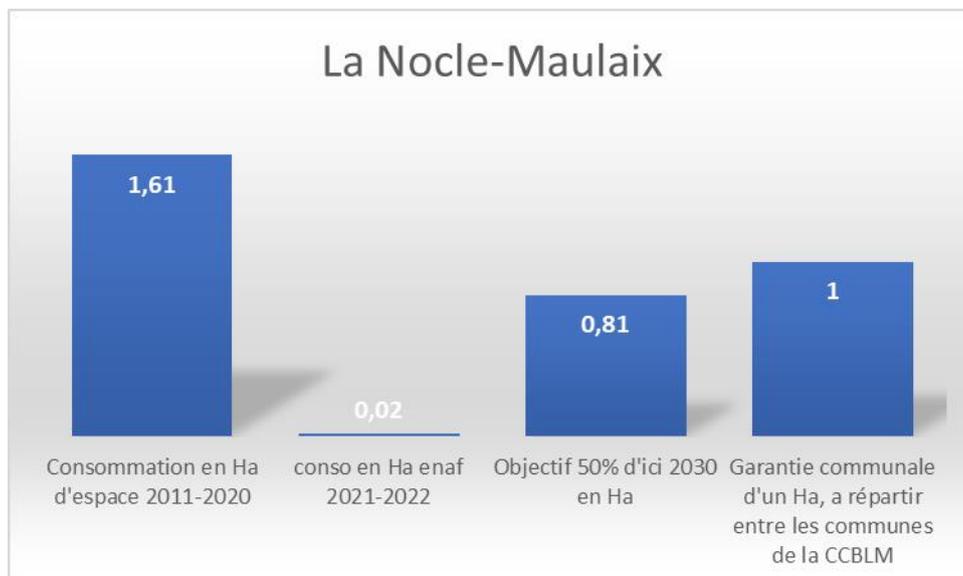
4. La Nucle Maulaix

a. Consommation d'ENAF

Selon « Mon diagnostic Artificialisation », entre 2011 et 2022, la commune a consommé 1,6 hectares d'espaces naturels, agricoles et forestiers, soit 0,05 % de son territoire, et, la population est en baisse.

Une part de cette consommation a été consacrée au développement de l'activité économique notamment en 2011, avec une légère diminution en 2013. La destination d'une grande partie de cette consommation, a été dédiée à l'habitat, soit 0,92 hectare contre 0,72 hectare pour l'activité.

De 2011-2020, la commune a consommé 1.6 ha, il resterait donc à consommer d'ici 20230, 0.80 ha mais la commune a déjà consommé 0.02 ha entre 2021-2022.



b. Solde entre les surfaces artificialisées et désartificialisées

Pas de données locales pour alimenter cette partie.

c. Surfaces des sols imperméabilisés

Absence de données.

d. Évaluations des décisions

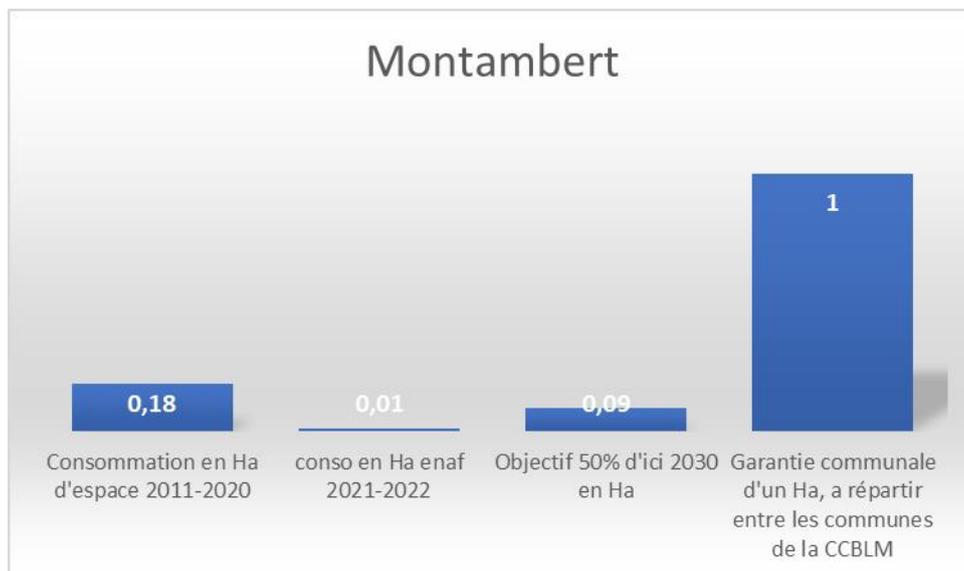
Absence de données.

5. Montambert

a. Consommation d'ENAF

Selon « Mon diagnostic Artificialisation », entre 2011 et 2020, la commune de Montambert a consommé 0,19 hectare d'espaces naturels, agricoles et forestiers, soit 0,01 % de son territoire. La consommation a été particulièrement marquée en 2011, avec 0,18 hectare dédié à l'habitat.

L'année 2011 reste celle où la consommation a été la plus élevée, suivie de près par l'année 2021. Afin de respecter les objectifs fixés par la loi et déclinés dans le SRADDET et le SCoT du territoire, la consommation d'ENAF d'ici 2030 devrait être réduite à environ 0,1 hectare.



b. Solde entre les surfaces artificialisées et désartificialisées

Absence de données

c. Surfaces des sols imperméabilisés

Absence de données.

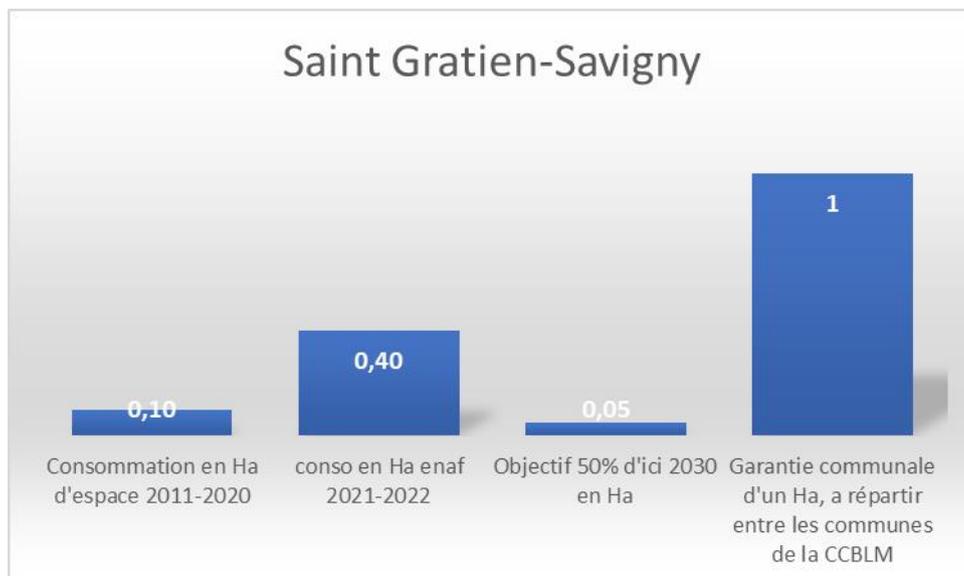
d. Évaluations des décisions

La commune a lancé la révision de sa carte communale afin de pouvoir accueillir un projet de construction d'hébergements touristiques. Ce projet à vocation touristique, va permettre de refoncer son attractivité.

6. Saint Gratien Savigny

a. Consommation d'ENAF

Selon « Mon diagnostic Artificialisation », entre 2011-2020, la commune a consommé 0,1 ha d'ENAF. Il reste donc 0,05 hectare à consommer d'ici 2030 mais elle a déjà consommé 0.40 ha de 2021-2022.



b. Solde entre les surfaces artificialisées et désartificialisées

Absence de données.

c. Surfaces des sols imperméabilisés

Absence de données.

d. Évaluations des décisions

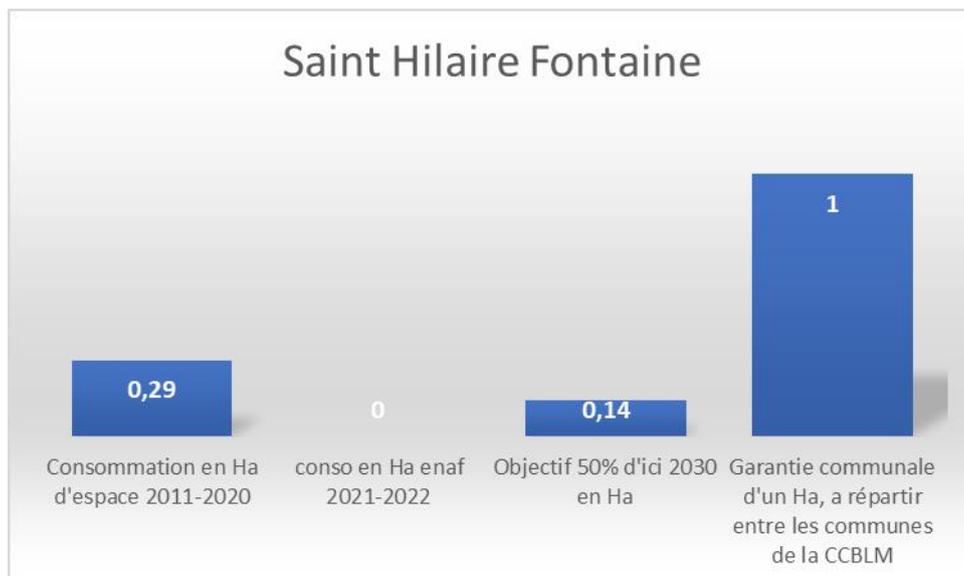
Même si la croissance démographique est faible, la commune a enregistré un gain de population d'un habitant entre 2011-2022. C'est un aspect positif, car l'augmentation de la population, même modeste, constitue un indicateur encourageant pour une commune rurale.

7. Saint Hilaire Fontaine

a. Consommation d'ENAF

Selon « Mon diagnostic Artificialisation » la commune a consommé entre 2011 à 2022, **0,3** ha d'espaces naturels, agricoles et forestiers, soit 0,01% du territoire.

De 2011-2020, la commune a consommé 0.29 ha, il resterait donc à consommer d'ici 2030, 0.15 ha car la consommation de la commune entre 2021-2022 est nulle.



b. Solde entre les surfaces artificialisées et désartificialisées

Absence de données.

c. Surfaces des sols imperméabilisés

Absence de données.

d. Évaluations des décisions

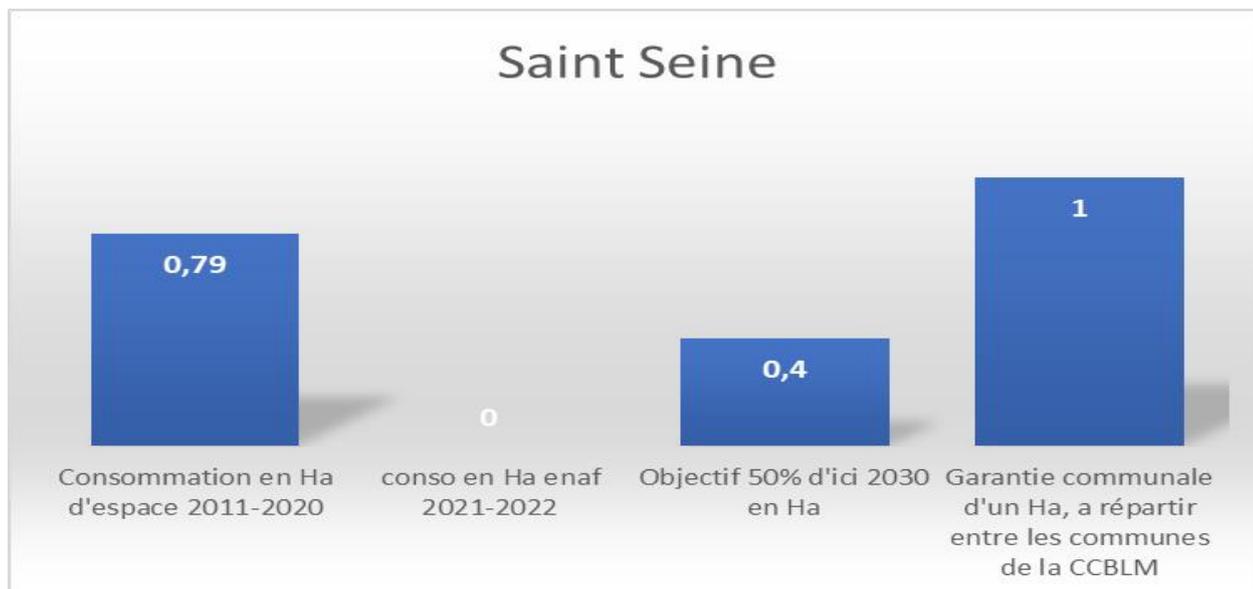
Absence de données.

8. Saint- Seine

a. Consommation d'ENAF

Selon Mon diagnostic Artificialisation, entre 2011 et 2022, cette commune a consommé 0,8 hectare d'espaces naturels, agricoles et forestiers, soit 0,04 % de son territoire.

De 2011-2020, la commune a consommé 0,79 ha d'ENA, il resterait donc à consommer 0,4 hectare car de 2021-2022, la consommation est nulle.



b. Solde entre les surfaces artificialisées et désartificialisées

Absence de données.

c. Surfaces des sols imperméabilisés

Absence de données.

d. Évaluations des décisions

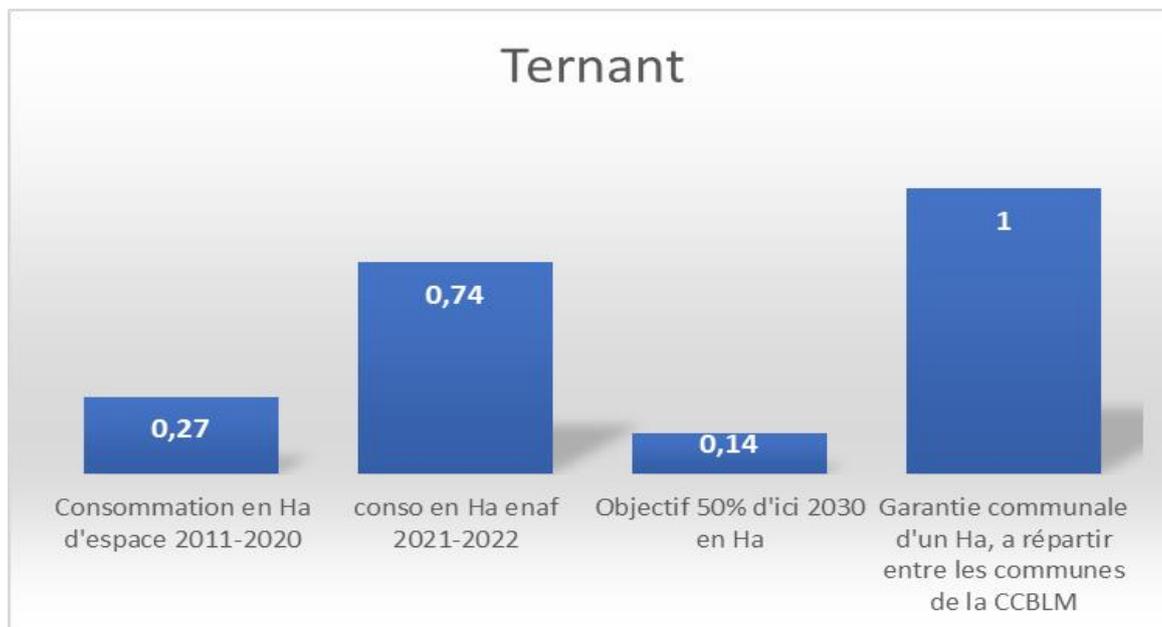
Absence de données.

9. Ternant

a. Consommation d'ENAF

Selon « Mon diagnostic Artificialisation » entre 2011 et 2022, la commune a consommé 1,01 hectare d'espaces naturels, agricoles et forestiers, soit 0,05 % de son territoire. Une baisse significative de la population a été observée durant cette période.

Il reste donc 0,1 hectare à consommer pour atteindre l'objectif intermédiaire de la loi ZAN d'ici 2030. La consommation, bien que croissante, reste irrégulière, avec des variations entre 2015 et 2022.



b. Solde entre les surfaces artificialisées et désartificialisées

Absence de données.

c. Surfaces des sols imperméabilisés

Absence de données.

d. Évaluations des décisions

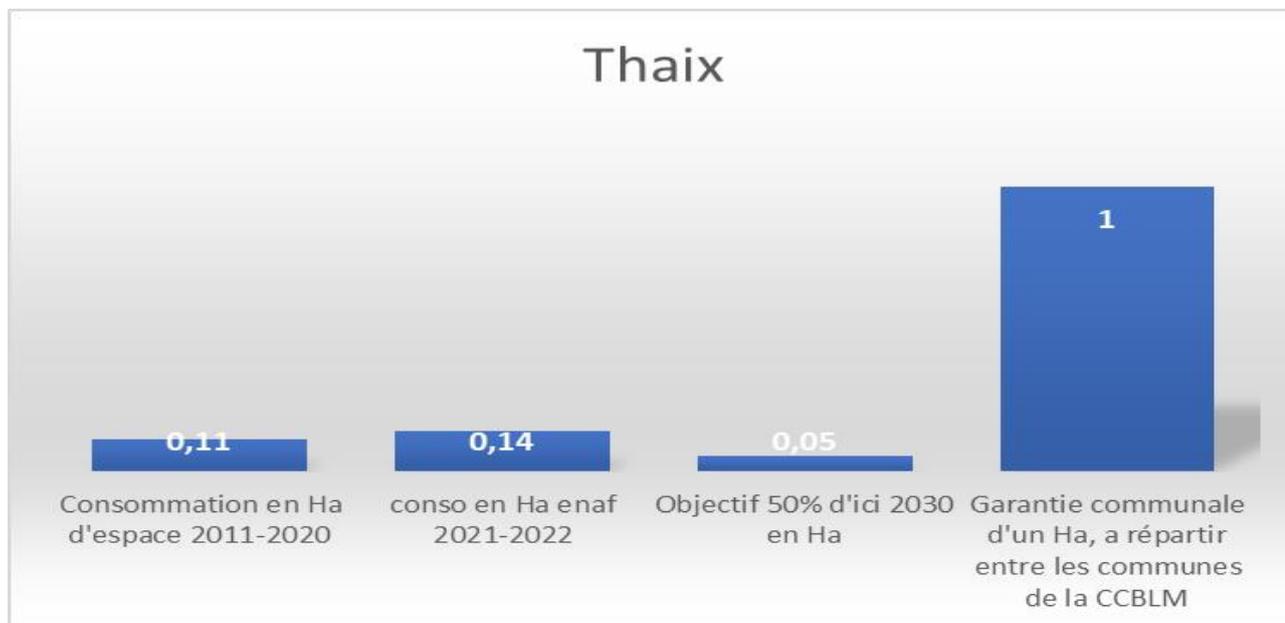
Absence de données.

10. Thaix

a. Consommation d'ENAF

Selon Mon « diagnostic Artificialisation », entre 2011 et 2022, la commune de Thaix a consommé 0,25 hectare d'espaces naturels, agricoles et forestiers, soit 0,01 % du territoire, et a enregistré une perte de population.

De 2011-2020, la commune a consommé 0.11 ha. Il resterait donc à consommer 0.05 ha mais elle a déjà consommé 0.14 ha entre 2021-2022.



b. Solde entre les surfaces artificialisées et désartificialisées

Absence de données

c. Surfaces des sols imperméabilisés

Absence de données.

d. Évaluations des décisions

Absence de données.

V. Les communes sur RNU (règlement d'urbanisme national)

1. Achun

a. Consommation d'ENAF

Selon « Mon diagnostic Artificialisation » entre 2011-2020, cette commune a consommé 1.28 hectares et 0.11 hectares entre 2021-2022. Elle n'a pas atteint la garantie communale qui est de 1 hectare.

De 2011-2020, la commune a consommé 1.28 ha, il resterait donc à consommer 0.64 ha mais elle a déjà consommé 0.11 ha entre 2021-2022.



b. Solde entre les surfaces artificialisées et désartificialisées

Absence de données.

c. Surfaces des sols imperméabilisés

Absence de données.

d. Évaluations des décisions

Absence de données.

2. Alluy

a. Consommation d'ENAF

Selon mon « Diagnostic Artificialisation » la commune a consommé 0.90 hectare entre 2011-2020. Elle n'a pas atteint la garantie commune d'un hectare (voir graphique ci-dessous). Il reste donc 0.45 hectares à consommer d'ici 2030 car de 2021-2022, la consommation est nulle pour la commune.



b. Solde entre surfaces artificialisées et désartificialisées

Absence de données

c. Surface des sols imperméabilisés

Absence de données

d. Évaluations des décisions

Absence de données

3. Aunay en Bazois

a. Consommation d'ENAF

La consommation entre 2011-2022 est relativement faible et n'a pas atteint la garantie communale. De 2011-2020, la commune a consommé 0.32 ha, il reste donc à consommer 0.16 ha d'ici 2030 car de 2021-2022, la consommation d'ENAF est nulle.



b. Surface des sols imperméabilisés

Absence de données

c. Solde entre les surfaces artificialisées et désartificialisées

d. Évaluations des décisions

Absence de données.

4. Avrée

a. Consommation d'ENAF

Selon « Mon Diagnostic Artificialisation », de 2011-2020, la commune a consommé 0,05 ha d'ENAF. Il reste donc à consommer 0,3 ha d'ici 2030 car la consommation entre 2021-2022 est nulle.



b. Solde entre les surfaces artificialisées et désartificialisées

Absence de données

c. Surface des sols imperméabilisés

Absence de données

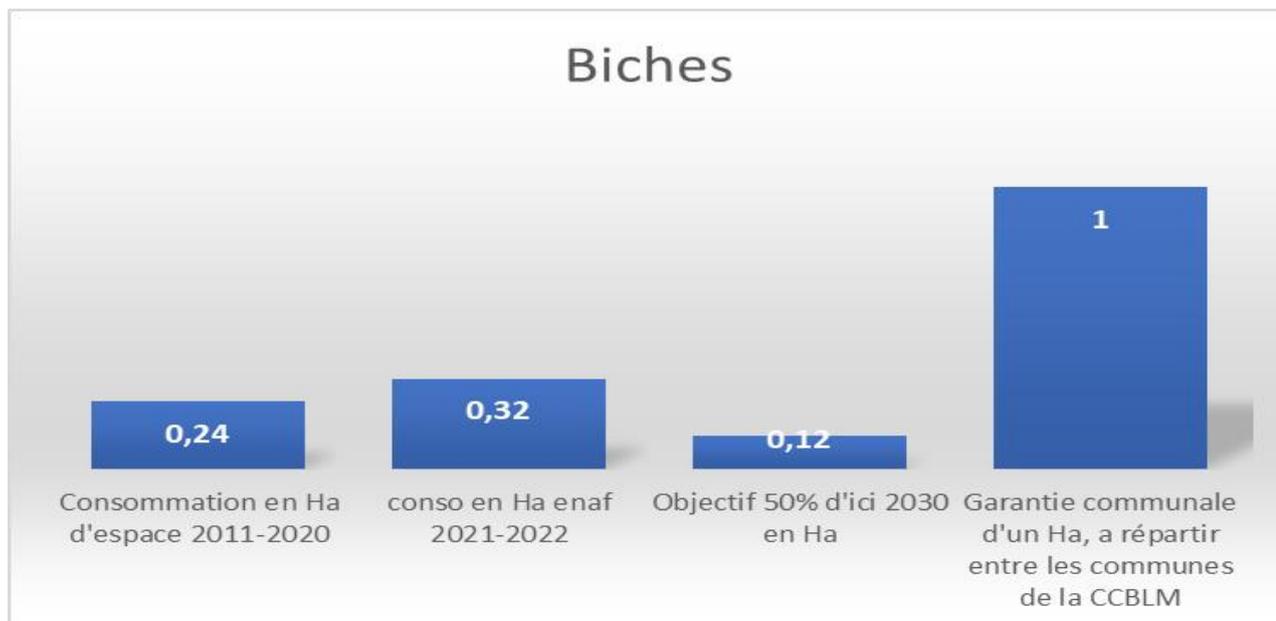
d. Évaluations des décisions

Absence de données

5. Biches

a. Consommation d'ENAF

Selon « Mon Diagnostic Artificialisation », de 2011-2020, la commune a consommé 0.24 ha d'ENAF. Il reste donc à consommer 0.12 ha mais la commune a déjà consommé 0.32 ha de 2021-2022.



b. Solde des surfaces artificialisée et désartificialisées

Absence de données.

c. Surfaces des sols imperméabilisés

Absence de données.

d. Évaluations des décisions

Absence de données.

6. Brinay

a. Consommation d'ENAF

Selon « Mon diagnostic Artificialisation », de 2011-2020, la commune a consommée 0.13 ha. Il reste donc à consommer 0.07 ha d'ici 2030 mais la commune a déjà consommé 0.44 ha entre 2021-2022.



b. Solde des surfaces artificialisée et désartificialisées

Absence de données.

c. Surfaces des sols imperméabilisés

Absence de données.

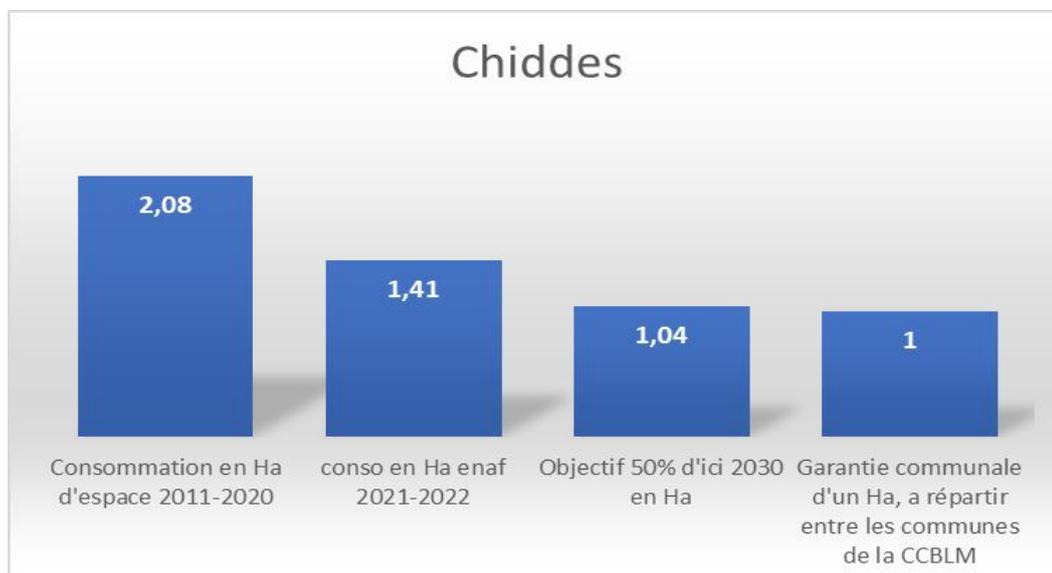
d. Évaluations des décisions

Absence de données.

7. Chiddes

a. Consommation d'ENAF

Selon Mon « diagnostic Artificialisation », de 2011-2020, la commune a consommé 2.08 ha. Il reste donc à consommer 1.04 ha d'ici 2030 mais elle a déjà consommé 1.41 ha entre 2021-2022.



b. Solde des surfaces artificialisée et désartificialisées

Absence de données

c. Surfaces des sols imperméabilisés

Absence de données.

d. Évaluations des décisions

Absence de données

8. Chouigny

a. Consommation d'ENAF

Selon mon « Diagnostic Artificialisation », de 2011-2020, la commune a consommé 0.05 ha. Il resterait donc à consommer 0.03 ha.



a. Solde des surfaces artificialisée et désartificialisées

Absence de données.

b. Surfaces des sols imperméabilisés

Absence de données.

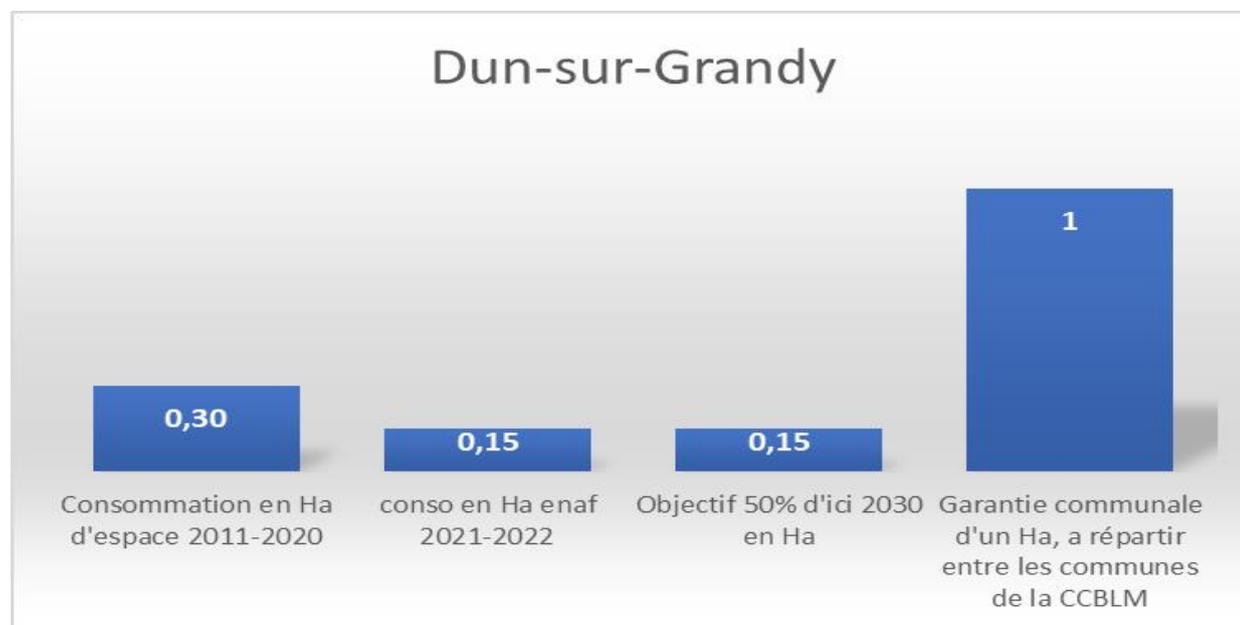
c. Évaluations des décisions

Absence de données.

9. Dun-sur-Grandry

a. Consommation d'ENAF

Selon « Mon diagnostic Artificialisation », de 2011-2020, la commune a consommée 0.30 ha. Il reste donc 0.15 ha à consommer d'ici 2030 mais elle a déjà consommé 0.15 ha de 2021-2022.



b. Solde des surfaces artificialisée et désartificialisées

Absence de données.

c. Surfaces des sols imperméabilisés

Absence de données.

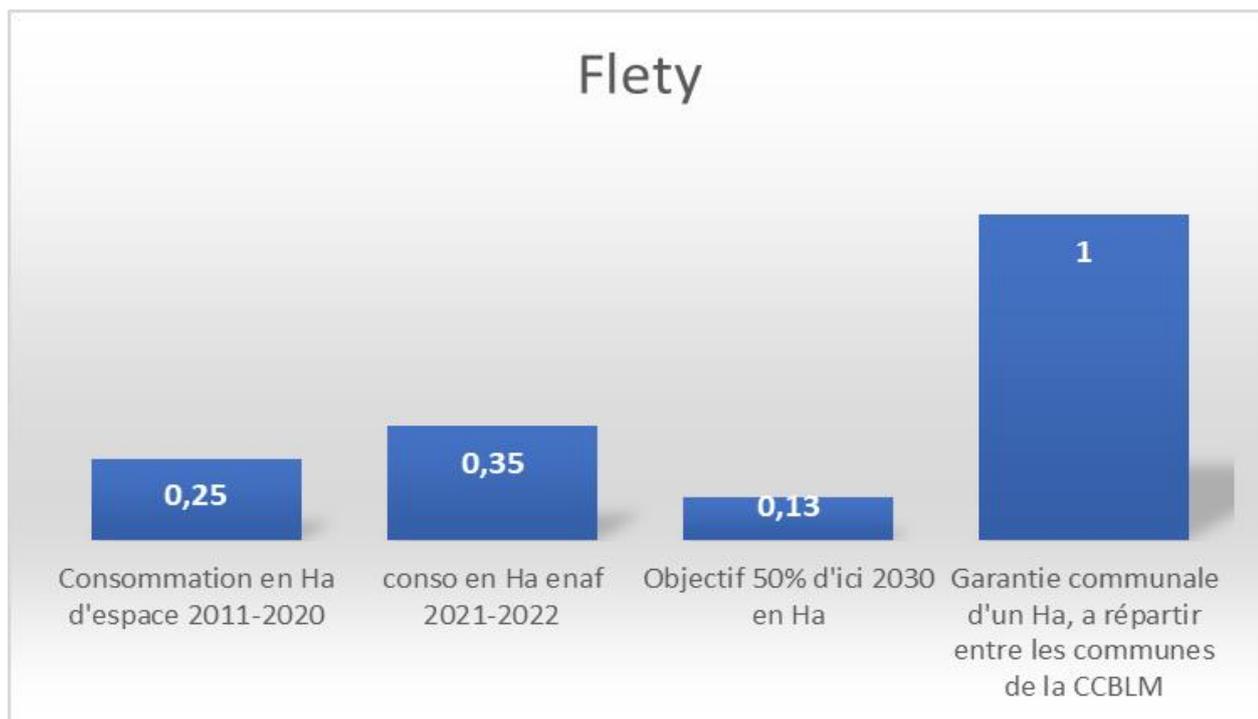
d. Évaluations des décisions

Absence de données.

10. Fléty

a. Consommation d'ENAF

Selon « Mon Diagnostic Artificialisation », de 2011- 2020, la commune a consommée 0.25 ha d'ENAF. Il reste donc à consommer 0.13 ha mais elle a déjà consommé 0.35 ha de 2021-2022.



b. Solde entre les surfaces artificialisée et désartificialisées

Absence de données.

c. Surface des sols imperméabilisés

Absence de données.

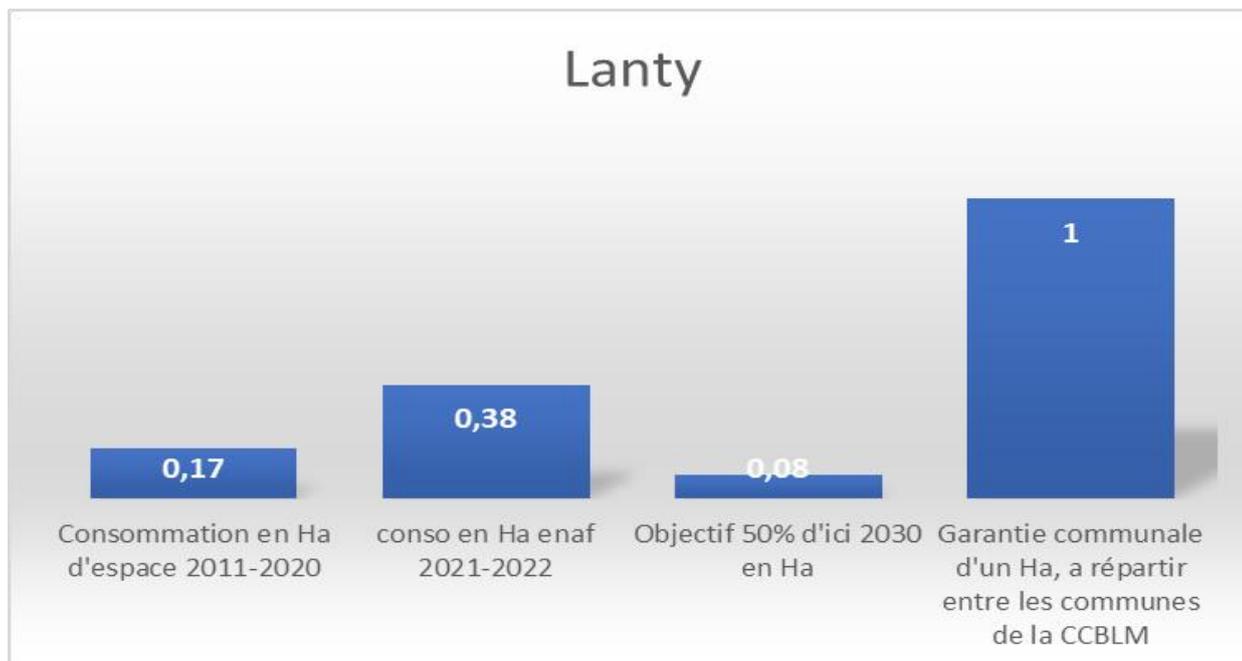
d. Évaluations des décisions

Absence de données.

11. Lanty

a. Consommation d'ENAF

Selon « Mon Diagnostic Artificialisation », de 2011-2020 à 2020, la consommation d'ENAF est de 0.17 ha. Il reste donc à consommer 0.08 ha mais la commune déjà consommée 0.38 ha.



b. Solde entre les surfaces artificialisées et désartificialisées

Absence de données.

c. Surfaces des sols imperméabilisés

Absence de données.

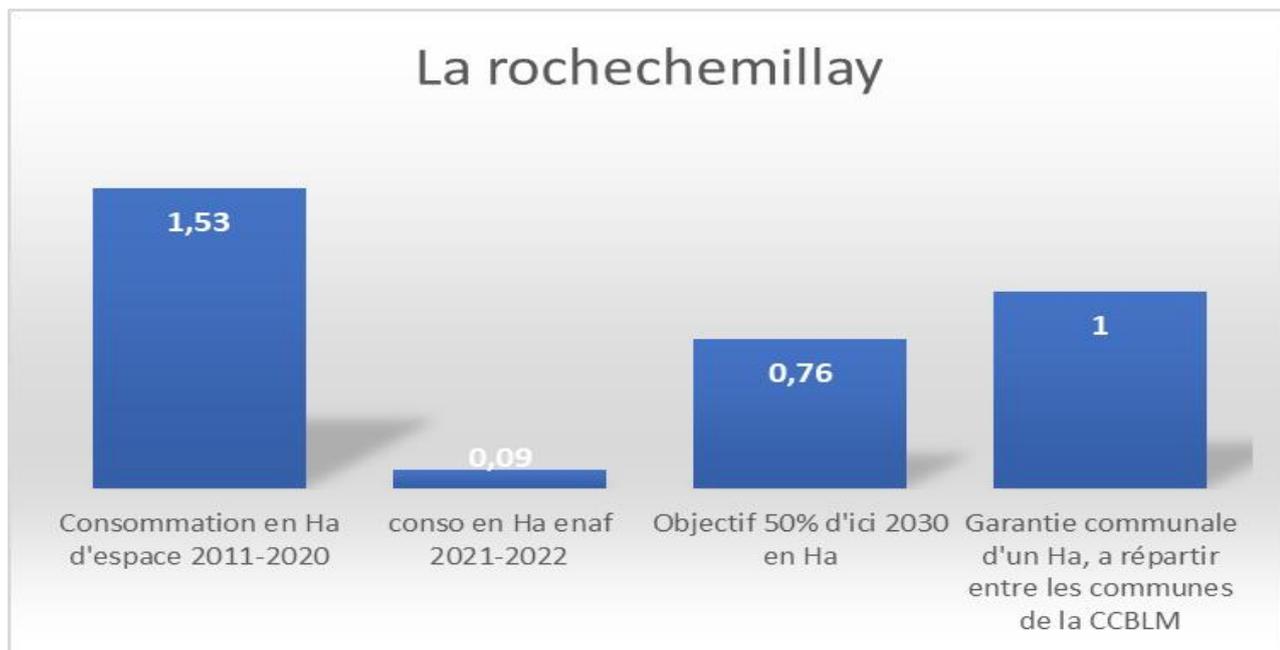
d. Évaluations des décisions

Absence de données.

12. Larochemillay

a. Consommation d'ENAF

Selon « Mon Diagnostic Artificialisation », de 2011 à 2020, la consommation d'ENAF est de 1.53 hectares. Il reste donc à consommer d'ici 2030, 0,76 hectares mais la commune a déjà consommé 0,09 ha de 2021-2022.



Solde entre les surfaces artificialisées et désartificialisées

Absence de données.

Surfaces des sols imperméabilisés

Absence de donnée.

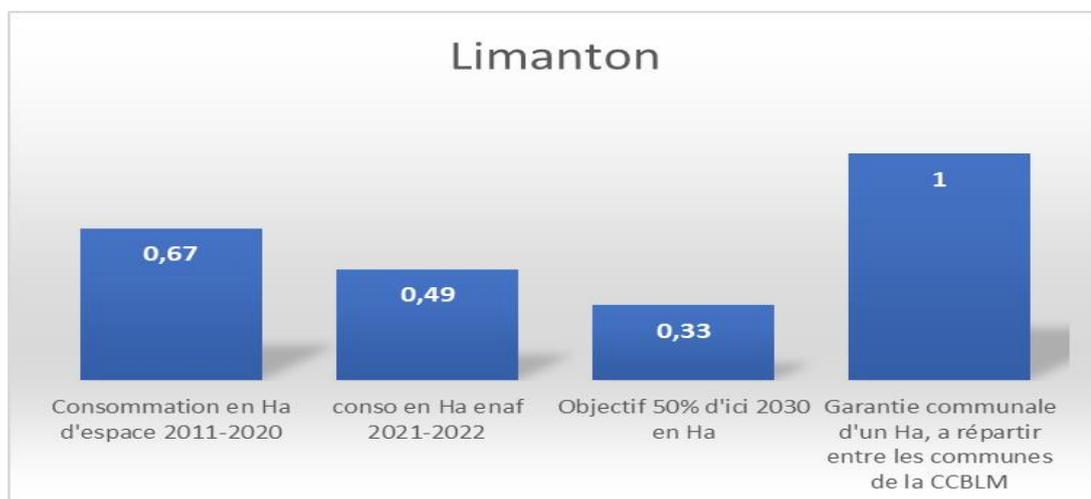
Évaluations des décisions

Absence de données.

13. Limanton

a. Consommation d'ENAF

Selon « Mon Diagnostic Artificialisation », de 2011 à 2020, la consommation d'ENAF est de 0.67 ha. Il reste 0.33 ha à consommer d'ici 2030 mais la commune a déjà consommé 0.49 ha de 2021-2022.



b. Solde entre les surfaces artificialisées et désartificialisées

Absence de données

c. Surfaces des sols imperméabilisés

Absence de données.

d. Évaluations des décisions

Absence de données

14. Millay

a. Consommation d'ENAF

Selon Mon « Diagnostic Artificialisation », de 2011 à 2020, la commune a consommé 1.02 ha. Il reste donc à consommer 0.51 ha mais elle a déjà consommé 0.58 ha de 2021-2022.



b. Solde entre les surfaces artificialisées et désartificialisées

Absence de données.

c. Surfaces des sols imperméabilisés

Absence de données.

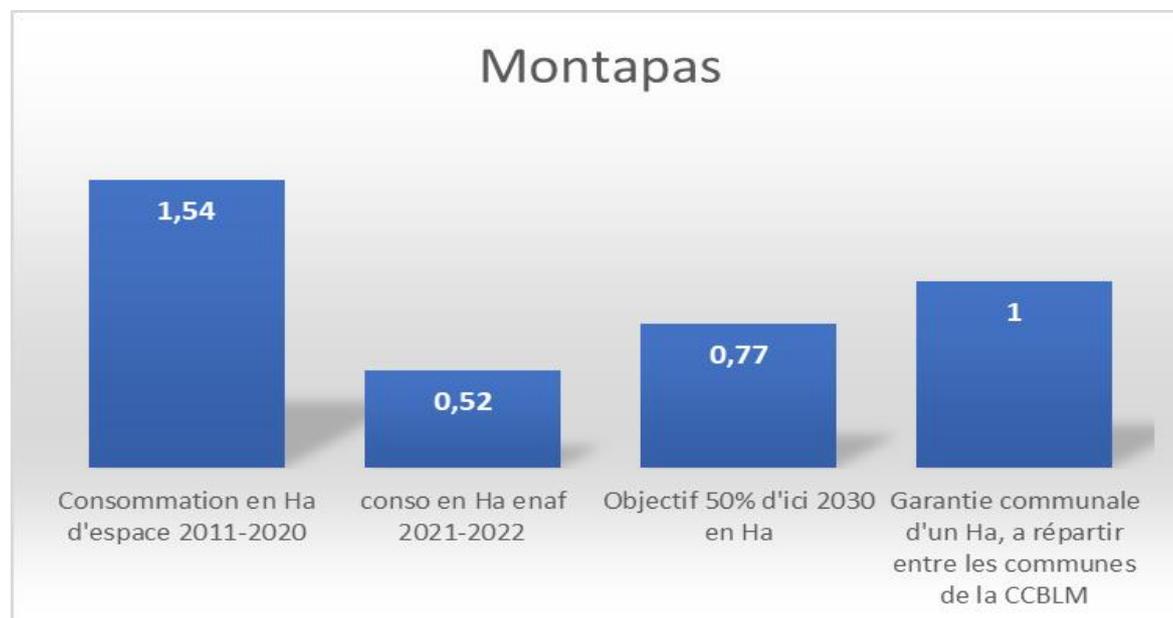
d. Évaluations des décisions

Absence de données.

15. Montapas

a. Consommation d'ENAF

Selon Mon « Diagnostic Artificialisation », de 2011 à 2020, la commune a consommé 1.54 ha d'ENAF. Il reste donc 0.77 ha à consommer d'ici 2030 mais elle a déjà consommé 0.52 ha entre 2021-2022.



b. Solde entre les surfaces artificialisées et désartificialisées

Absence de données.

c. Surfaces des sols imperméabilisés

Absence de données.

d. Évaluations des décisions

Absence de données.

16. Mont et Marré

a. Consommation d'ENAF

Selon Mon « Diagnostic Artificialisation », de 2011 à 2020, la commune a consommé 0.43 ha d'ENAF. Il reste donc 0.21 ha à consommer d'ici 2030 car la consommation entre 2021-2022 est nulle.

Mont- et Marré



b. Solde entre les surfaces artificialisées et désartificialisées

Absence de données.

c. Surfaces des sols imperméabilisés

Absence de données.

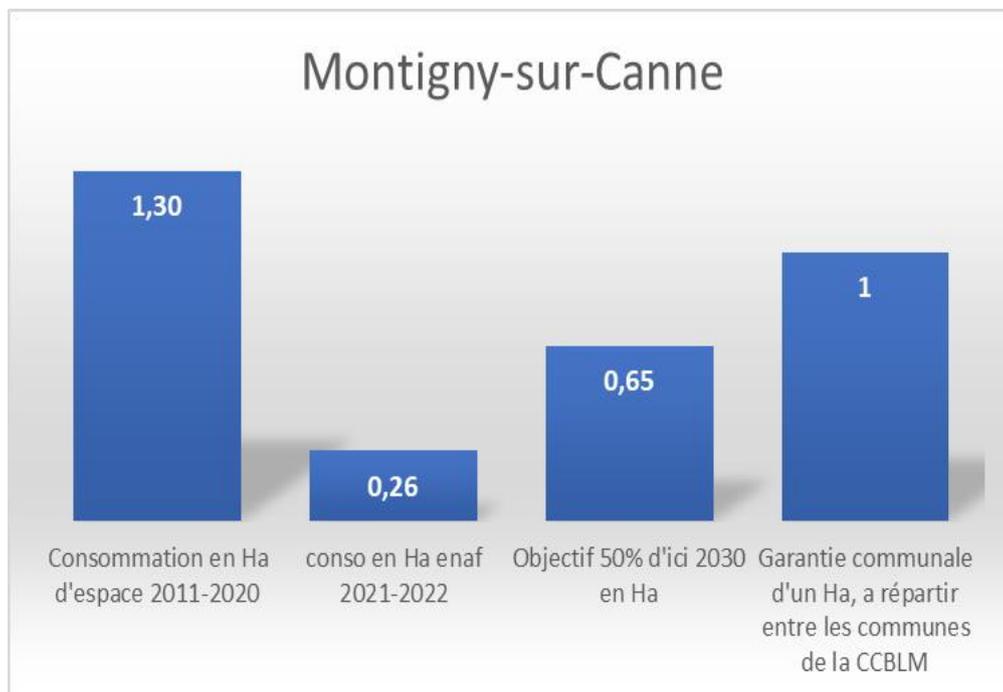
d. Évaluations des décisions

Absence de données.

17. Montigny sur Canne

a. Consommation d'ENAF

Selon Mon « Diagnostic Artificialisation », de 2011 à 2020, la commune a consommé 1.30 ha d'ENAF. Il reste donc 0.65 ha à consommer d'ici mais la commune a déjà consommé 0.26 ha entre 2021-2022.



b. Solde entre les surfaces artificialisées et désartificialisées

Absence de données

c. Surfaces des sols imperméabilisés

Absence de données.

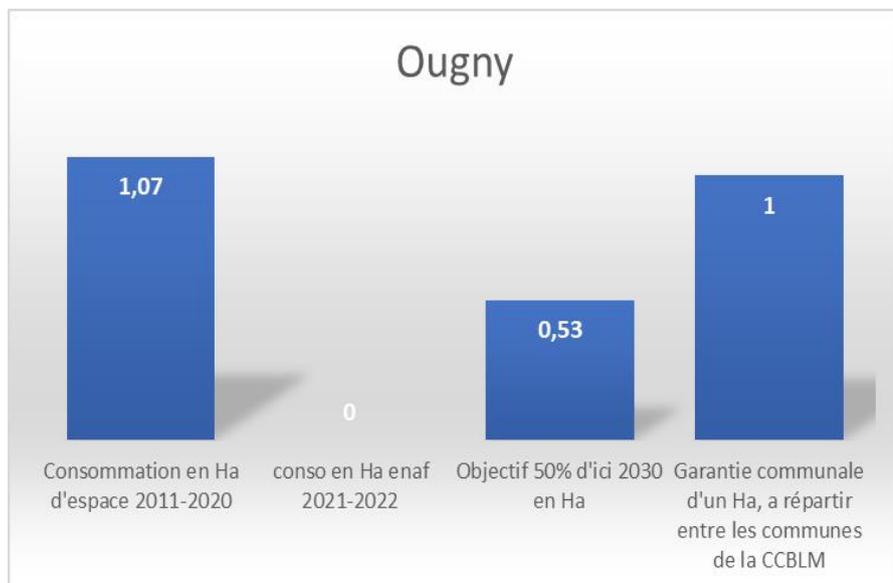
d. Évaluations des décisions

Absence de données.

18. Ougny

a. Consommation d'ENAF

Selon Mon « Diagnostic Artificialisation », de 2011 à 2020, la commune a consommé 1.07 ha d'ENAF. Il reste donc 0.53 ha à consommer d'ici 2030 car la consommation entre 2021-2022 est nulle.



b. Solde entre les surfaces artificialisée et désartificialisées

Absence de données

c. Surfaces des sols imperméabilisés

Absence de données.

d. Évaluations des décisions

Absence de données

19. Poil

a. Consommation d'ENAF

Selon Mon « Diagnostic Artificialisation », de 2011 à 2020, la commune a consommé 0.36 ha d'ENAF. Il reste donc 0.18 ha à consommer d'ici 2030 car la consommation entre 2021-2022 est nulle.



b. Solde entre les surfaces artificialisées et désartificialisées

Absence de données.

c. Surfaces des sols imperméabilisés

Absence de données.

d. Évaluations des décisions

Absence de données.

20. Rémilly

a. Consommation d'ENAF

Selon Mon « Diagnostic Artificialisation », de 2011 à 2020, la commune a consommé 0.33 ha d'ENAF. Il reste donc 0.16 ha à consommer d'ici 2030 mais la commune a déjà consommé 0.42 ha entre 2021- 2022.



b. Solde entre les surfaces artificialisées et désartificialisées

Absence de données.

c. Surfaces des sols imperméabilisés

Absence de données.

d. Évaluations des décisions

Absence de données.

21. Savigny Poil Fol

a. Consommation d'ENAF

Selon Mon « Diagnostic Artificialisation », de 2011 à 2020, la commune a consommé 0.18 ha d'ENAF. Il reste donc 0.09 ha à consommer d'ici 2030 mais la commune a déjà consommé 0.19 ha entre 2021-2022.



b. Solde entre les surfaces artificialisées et désartificialisées

Absence de données.

c. Surfaces des sols imperméabilisés

Absence de données.

d. Évaluations des décisions

Absence de données.

22. Sémelay

a. Consommation d'ENAF

Selon Mon « Diagnostic Artificialisation », de 2011 à 2020, la commune a consommé 1.24 ha d'ENAF. Il reste donc 0.62 ha à consommer d'ici 2030 mais la commune a déjà consommé 0.16 ha entre 2021-2022.



b. Solde entre les surfaces artificialisées et désartificialisées

Absence de données.

c. Surfaces des sols imperméabilisés

Absence de données.

d. Évaluations des décisions

Absence de données.

23. Tamnay en Bazois

a. Consommation d'ENAF

Selon Mon « Diagnostic Artificialisation », de 2011 à 2020, la commune a consommé 0.09 ha d'ENAF. Il reste donc 0.04 ha à consommer d'ici 2030 mais la commune a déjà consommé 0.01 ha entre 2021-2022.



b. Solde entre les surfaces artificialisées et désartificialisées

Absence de données.

c. Surfaces des sols imperméabilisés

Absence de données

d. Évaluations des décisions

Absence de données.

24. Tazilly

a. Consommation d'ENAF

Selon Mon « Diagnostic Artificialisation », de 2011 à 2020, la commune a consommé 1.35 ha d'ENAF. Il reste donc 0.67 ha à consommer d'ici 2030 mais la commune a déjà consommé 0.09 ha entre 2021-2022.



b. Solde entre les surfaces artificialisées et désartificialisées

Absence de données.

c. Surfaces des sols imperméabilisés

Absence de données.

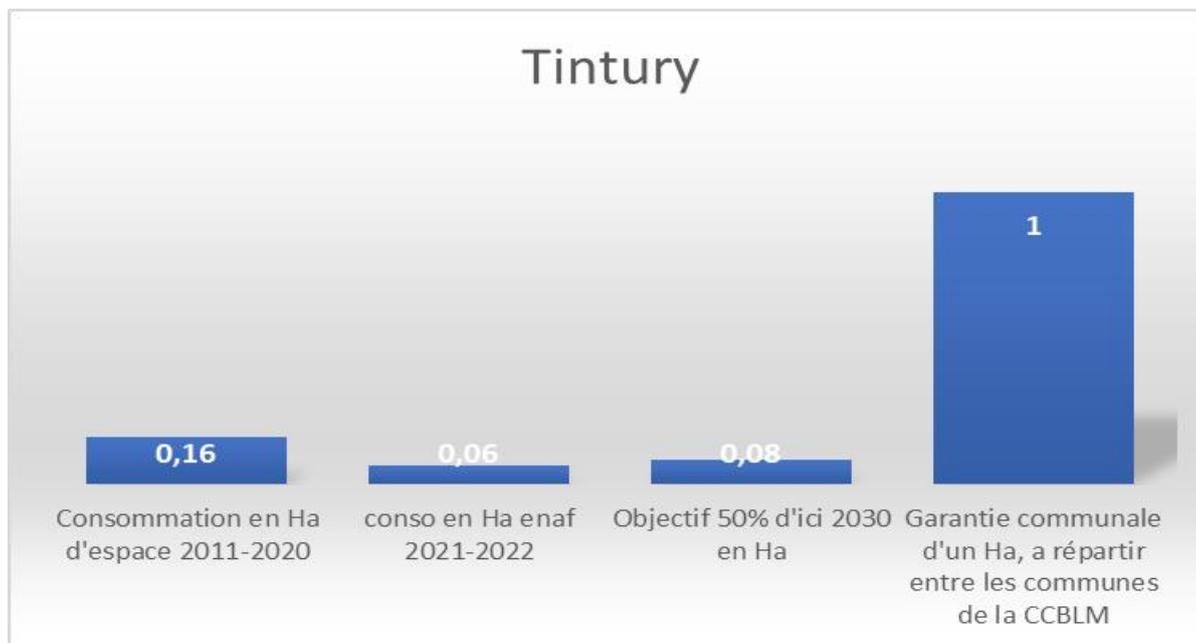
d. Évaluations des décisions

Absence de données.

25. Tintury

a. Consommation d'ENAF

Selon Mon « Diagnostic Artificialisation », de 2011 à 2020, la commune a consommé 0.16 ha d'ENAF. Il reste donc 0.08 ha à consommer d'ici 2030 mais la commune a déjà consommé 0.06 ha entre 2021-2022.



b. Solde entre les surfaces artificialisées et désartificialisées

Absence de données.

c. Surfaces des sols imperméabilisés

Absence de données.

d. Évaluations des décisions

Absence de données.